



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

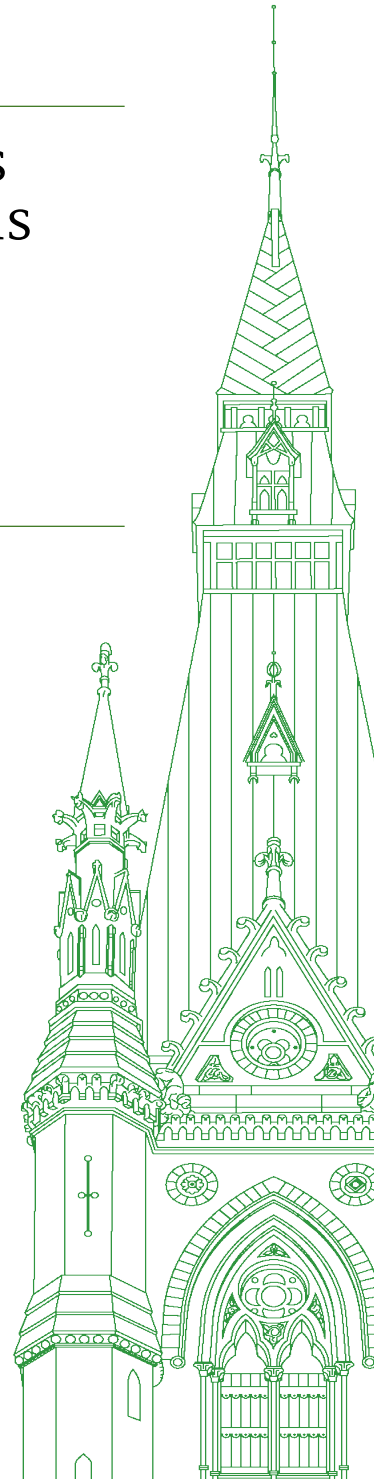
Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 038

Le jeudi 30 avril 2026

Président : Kelly McCauley



Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le jeudi 30 avril 2026

• (1100)

[Traduction]

Le président (Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC)):
Bonjour à tous.

Bienvenue à la réunion n° 38 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes.

Avant de commencer, j'aimerais souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres au Comité des opérations gouvernementales.

Madame Martin, bienvenue au Comité.

M. Danko semble être en ligne. Bienvenue, monsieur Danko.

Nous devons élire un vice-président aujourd'hui, mais comme Mme Khalid a rejoint le Comité de la justice, nous reporterons l'élection à mardi prochain.

Le déroulement est un peu différent aujourd'hui, car nous avons trois séances distinctes. Nous allons commencer avec le BCP. Une fois cette rencontre terminée, nous suspendrons très brièvement nos travaux pour accueillir notre dernier témoin dans le cadre de l'étude de l'examen exhaustif des dépenses. Les temps de parole seront plus courts: cinq minutes pour la déclaration liminaire, puis des interventions de trois minutes. Nous suspendrons à nouveau brièvement la séance pour accueillir la nouvelle directrice parlementaire du budget, puis nous reviendrons à des interventions de six, cinq et cinq minutes.

Monsieur Shea, bienvenue à nouveau.

La parole est à vous pour cinq minutes.

Matthew Shea (dirigeant principal des finances, Bureau du Conseil privé): Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Matthew Shea et je suis le dirigeant principal des finances du Bureau du Conseil privé.

Je suis accompagné aujourd'hui de Louise Baird, vice-présidente du Bureau des grands projets, de Connie Rivet, dirigeante principale adjointe des finances, et de Dante Fracassi, directeur général des ressources humaines.

Merci de nous avoir invités à vous adresser la parole.

[Français]

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui en tant que représentant du BCP pour l'examen de notre budget principal des dépenses.

[Traduction]

Le BCP a à cœur de servir le Canada et la population canadienne. Nous offrons un soutien et des conseils professionnels et

non partisans au premier ministre et aux ministres de son portefeuille, ainsi qu'au greffier du Conseil privé, qui est le chef de la fonction publique du Canada.

De plus, nous aidons à favoriser le fonctionnement efficace du Cabinet relativement aux questions d'importance nationale et internationale, la mise en œuvre du programme du gouvernement, le rendement élevé et la responsabilisation au sein de la fonction publique, la concrétisation de l'éventail des priorités en matière de politiques, de communications, de budget et de lois du premier ministre, du Cabinet et des comités du Cabinet.

Compte tenu des changements rapides qui se produisent au Canada et dans le monde, le premier ministre et le greffier ont demandé à la fonction publique de réagir avec rapidité et efficacité. Le BCP continue de s'adapter à cet environnement. Nous changerons d'orientation vers de nouvelles priorités, au besoin, et nous comprenons que notre façon de travailler ainsi que la manière dont nous envisageons notre travail doivent évoluer à mesure que les situations changent.

[Français]

Pour donner un aperçu du Budget principal des dépenses 2026-2027, le BCP a demandé 252,3 millions de dollars au total pour l'exercice de sa responsabilité essentielle, qui est de servir le premier ministre et le Cabinet, ainsi que pour ses services internes.

[Traduction]

Il s'agit d'une diminution de 25,9 millions de dollars par rapport au montant demandé dans le Budget principal des dépenses de 2025-2026. Cette diminution s'explique par plusieurs raisons, notamment l'élimination progressive du financement d'une durée limitée pour diverses initiatives, comme les services de sécurité des candidats lors des élections générales de 2025; la fin d'initiatives comme Croissance propre et des Terrains publics et logement au BCP, qui sont progressivement retirées du portefeuille de financement du ministère; et la mise en œuvre de réductions permanentes pour l'exercice en cours dans le cadre de l'examen exhaustif des dépenses.

Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des autorisations pour appuyer l'établissement du Bureau des grands projets, BGP, ce qui fait en partie contrepois à nos diminutions financières. Le BGP est un point de leadership fédéral unique qui coordonne le processus réglementaire ainsi que d'autres éléments clés des grands projets d'édification nationale qui sont soumis au bureau. Cet investissement permet au BCP de gérer un portefeuille de projets en cours, tout en s'efforçant de réduire le profil des dépenses nettes dans l'ensemble de nos secteurs de services internes et ministériels.

• (1105)

[Français]

Monsieur le président et membres du Comité, merci de nous avoir donné l'occasion de vous présenter ce contexte. C'est avec plaisir que nous répondrons maintenant à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Shea.

Nous allons commencer avec Mme Block, pour six minutes.

Kelly Block (Sentier Carlton—Eagle Creek, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de se joindre à nous aujourd'hui.

Je sais que nous sommes ici pour discuter du budget principal des dépenses, qui renferme des chiffres intéressants. Il couvre de nombreux ministères différents.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Monsieur le président, j'invoque le Règlement: je n'entends pas l'interprétation.

[Traduction]

Le président: Nous allons commencer du début, madame Block.

Kelly Block: Bienvenue.

Combien d'employés avez-vous dans les secteurs du marketing, des communications et de la recherche? Je voudrais simplement connaître le nombre exact.

Matthew Shea: Je n'ai pas de données aussi précises. Notre équipe des communications compte au total une centaine d'équivalents temps plein.

Kelly Block: L'an dernier, combien avez-vous dépensé en fournisseurs ou services externes pour le marketing, les communications ou la recherche?

Matthew Shea: Je vais voir si nous avons ce chiffre. Je sais que nous avons le chiffre pour les services professionnels. Je vais voir si nous avons le chiffre exact pour la recherche.

Kelly Block: Je pourrais peut-être vous aider. Selon les dossiers d'accès à l'information, le montant dépensé pour ces services frôle les 6 millions de dollars, même si vous avez plus de 300 employés qui font le même travail.

Trouvez-vous à redire sur les chiffres que je vous ai présentés?

Matthew Shea: Je ne peux pas vérifier la demande d'accès à l'information dont vous parlez, mais nous dépensons pour le gouvernement... Parlez-vous de la publicité gouvernementale ou de l'étude de marché en ce moment?

Kelly Block: Marketing, communications et recherche.

Matthew Shea: Nous dépensons pour la publicité gouvernementale. La publicité permet au gouvernement du Canada de communiquer avec les Canadiens au sujet de ses priorités et de ses politiques et de leur fournir des renseignements sur les services des programmes et les questions importantes qui les touchent.

Dans ce contexte, le Bureau du Conseil privé a reçu l'an dernier un financement de 3 millions de dollars dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (B) et de 4,5 millions de dollars dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses (C). Ces montants étaient liés aux campagnes publicitaires pour Choisis Canada, Mai-

sons Canada et bâtir des communautés sécuritaires, et il y avait un montant additionnel pour Choisis Canada.

Je ne sais pas si ça répond en partie à votre question. Je crois que ça devrait correspondre à la demande d'accès à l'information, selon le moment où elle a été présentée.

Kelly Block: La demande d'accès à l'information que j'ai mentionné a été faite par la Fédération canadienne des contribuables, qui soulève des préoccupations au sujet des pratiques de dépenses au sein du Bureau du Conseil privé.

Pourquoi payez-vous autant pour des consultants externes alors que vous avez un vaste effectif qui fait déjà ce genre de travail?

Matthew Shea: Nous faisons appel à des consultants externes pour ce type de travail quand nous voulons obtenir une capacité que nous n'avons pas forcément et pour apporter un certain niveau d'indépendance.

Dans le cas d'une étude de marché ou d'un sondage auprès des Canadiens, vous comprendrez que nous ne voudrions pas nécessairement que des employés du gouvernement appellent des Canadiens pour leur faire répondre à un sondage. Nous voulons qu'il y ait un certain degré d'indépendance dans ce travail, alors nous ferions appel à des maisons de sondage externes dans ce cas particulier.

Kelly Block: Un exemple précis au sujet duquel je veux vous interroger est un contrat avec EssenceMediacom pour lequel vous avez dépensé 4,8 millions de dollars. Selon ce contrat, vous demandiez conseil à une agence de publicité concernant nos accords de libre-échange.

Pourquoi le Bureau du Conseil privé paie-t-il une agence de marketing pour ce genre de conseils?

Matthew Shea: Bien que j'aimerais répondre à toutes les questions du Comité, il se peut que nous devions revenir sur des contrats particuliers pour des produits livrables précis, car je n'ai pas les informations sur chacun des contrats que nous avons conclus au Bureau du Conseil privé.

Kelly Block: Ce que je vous demanderais donc de faire, s'il vous plaît, c'est de fournir par écrit au Comité les conseils qui ont été demandés à cette entreprise et le service qui a été reçu.

Je suppose que je devrais vous demander si vous acceptez de le faire.

Matthew Shea: Nous sommes toujours d'accord pour fournir tout ce que le Comité nous demande.

Kelly Block: Merci. Vous avez hoché la tête, mais je n'ai pas entendu de réponse.

Le Bureau du Conseil privé a-t-il déjà payé des consultants externes pour des conseils en marketing qui ont été utilisés par le gouvernement pour communiquer avec les Canadiens?

• (1110)

Matthew Shea: Encore une fois, je ne travaille pas dans le domaine des communications, donc je ne peux pas dire exactement comment les conseils sont utilisés. Cependant, oui, je crois en général que si nous recevons des conseils sur la façon de communiquer avec les Canadiens, ils seront intégrés dans les programmes de communication utilisés par le Bureau du Conseil privé ou d'autres ministères.

Kelly Block: Là encore, pouvez-vous soumettre un tableau qui comprend les publicités ou les communications que vous avez utilisées et une copie du contrat que vous aviez en place pour les conseils?

Matthew Shea: Je ne sais pas s'il y a un contrat en particulier, mais je peux m'engager à vous fournir des informations de cet ordre. Je ne sais pas s'il y a un tableau précis pour faire un suivi à ce niveau, mais je vais demander à nos collègues des communications s'ils en ont un.

Kelly Block: Vous l'avez peut-être mentionné dans votre déclaration liminaire, mais je dois admettre que je passais en revue certaines informations en prévision de mes questions. Avez-vous décrit le mandat du Bureau du Conseil privé au Comité dans votre déclaration liminaire?

Matthew Shea: Oui, mais je me ferai un plaisir de le répéter si vous le souhaitez.

Kelly Block: Oui, merci.

Matthew Shea: Notre mandat est d'assurer le bon fonctionnement du Cabinet sur les questions d'importance nationale. Excusez-moi. Notre mandat consiste à fournir des conseils professionnels et non partisans au premier ministre et aux ministres du portefeuille, ainsi qu'au greffier du Conseil privé, qui dirige la fonction publique.

Kelly Block: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Block.

Monsieur Gasparro, vous avez six minutes.

Vince Gasparro (Eglinton—Lawrence, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous de votre présence et de votre travail.

Au cours de la dernière année, les Canadiens ont dû composer avec un climat économique mondial fragmenté qui change rapidement. Le gouvernement canadien concentre ses efforts dans les secteurs économiques où il peut avoir la plus grande incidence. Le Bureau des grands projets en fait partie.

Pouvez-vous expliquer aux Canadiens quelle fonction cette organisation remplira?

Louise Baird (vice-présidente, Bureau des grands projets, Bureau du Conseil privé): Le Bureau des grands projets a été créé pour aider à accélérer la réalisation des grands projets qui peuvent avoir des retombées économiques pour le Canada et les Canadiens. Son rôle est de servir de guichet unique pour les promoteurs de projets, et nous pouvons assurer la coordination avec d'autres ministères et organismes dans l'ensemble du système fédéral.

Nous ne sommes pas un organisme de réglementation, mais nous pouvons assurer une coordination avec les organismes de réglementation et aider à accélérer les approbations de projets, ainsi que le traitement des autorisations ou des permis en attente dans ces différents ministères. Nous pouvons aussi aider les promoteurs de projets à structurer leur financement. Nous pouvons les aider à mieux attirer les investissements du secteur privé et travailler avec les sociétés d'État si différents types de soutien financier sont requis.

Une grande partie de notre rôle consiste à assurer la coordination, à travailler directement avec les promoteurs et à lever les obstacles afin de favoriser la réussite des projets.

Vince Gasparro: Très bien. Je vous remercie.

En tant qu'ancien banquier, je pense que la réponse à ma prochaine question est assez évidente. Pouvez-vous nous expliquer brièvement pourquoi il est essentiel d'offrir cette certitude aux investisseurs pour attirer des capitaux? Vous en avez parlé un peu, mais si vous pouviez nous en dire plus à ce sujet, je vous en serais reconnaissant.

Louise Baird: Un climat d'investissement plus prévisible rassure les investisseurs potentiels et les entreprises qui souhaitent s'établir au Canada, ce qui favorise les investissements, stimule leur intérêt et facilite leur implantation et leurs opérations au Canada. Je pense que nous avons pu le constater en partie au cours des derniers mois.

Si nous pouvons simplifier le processus d'approbation, dont la complexité, je pense, a eu pour effet de décourager les investissements au Canada dans le passé, nous verrons certains des avantages se concrétiser pour ce qui est de créer un climat d'investissement plus attrayant au Canada.

Vince Gasparro: Dans ma circonscription, Eglinton—Lawrence, beaucoup de gens m'ont dit, et je l'ai moi-même constaté, qu'il faut tout simplement trop de temps pour construire au Canada. Cela dit, les Canadiens veulent aussi qu'on leur garantisse que les protections environnementales et les droits des Autochtones protégés par la Charte sont respectés.

Pourriez-vous expliquer au Comité comment le Bureau des grands projets et, en particulier, le projet de loi C-5 répondront à ces préoccupations?

• (1115)

Louise Baird: Oui, avec plaisir.

Tout d'abord, je dirais qu'il y a cinq facteurs dans la Loi visant à bâtir le Canada, que vous avez mentionnés, qui guident le travail du Bureau des grands projets. Quand nous évaluons un projet, nous examinons dans quelle mesure il peut « renforcer l'autonomie, la résilience et la sécurité du Canada », « [générer des] retombées économiques », « [contribuer] aux priorités des peuples autochtones » — c'est intégré dans ces cinq critères — et « [contribuer] à la croissance propre et à la lutte contre les changements climatiques ».

Ce n'est pas parce qu'un projet est recommandé par le gouvernement au Bureau des grands projets qu'il n'est pas soumis aux approbations réglementaires. Les évaluations environnementales et tout processus d'obtention de permis relevant des ministères, comme le ministère des Pêches et des Océans, continuent de s'appliquer. Tout promoteur de projet doit quand même satisfaire à ces exigences et à toutes les lois. Nous essayons simplement de faire avancer les choses plus rapidement.

Cette loi prévoit également que, lorsqu'on envisage de désigner un projet pour son inscription à la liste, les Autochtones doivent être consultés si le projet peut avoir une incidence sur leurs droits. C'est également prévu dans cette loi.

Vince Gasparro: Excellent.

Pour 2026-2027, quel rôle le Bureau du Conseil privé jouera-t-il dans la réalisation du programme ambitieux de notre gouvernement, compte tenu de votre fonction centrale?

Matthew Shea: Je ne sais pas exactement ce à quoi vous faites allusion. Les grands projets en font partie.

Le Bureau du Conseil privé s'efforce d'assurer le suivi de l'ensemble des priorités du gouvernement en favorisant le bon fonctionnement du Cabinet et la coordination entre les ministères. Pour chacune des priorités du gouvernement, qu'elle soit liée aux grands projets ou à autre chose, le Bureau du Conseil privé veille à ce que les discussions du Cabinet soutiennent ces priorités, à ce que des comités de sous-ministres soient mis en place pour appuyer leur réalisation et à ce qu'un suivi à jour des progrès réalisés soit fourni au premier ministre.

Vince Gasparro: C'est excellent. Merci.

Le président: Votre tour reviendra.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je veux juste avoir une précision là-dessus. Mon collègue M. Gagnon a posé une question et, malheureusement, nous n'avons pas eu de réponse.

Le fonds souverain est de 25 millions de dollars sur trois ans. Moi, je suis dans les affaires et les gens d'affaires me demandent si on peut savoir l'objectif de ce fonds. Moi, je pense à la maladie hollandaise. Qu'en est-il? Comment peut-on susciter de l'investissement? Peut-on avoir les objectifs précis de ce fonds?

[Traduction]

Matthew Shea: Je suis désolé, mais cela ne fait pas partie de notre budget principal des dépenses et je n'ai pas de réponse pour le Comité sur les objectifs de ce fonds. Je peux essayer de trouver de l'information pour le Comité, mais je n'ai pas reçu d'information à ce sujet.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Pouvez-vous demander à qui de droit de nous les fournir?

Matthew Shea: Excusez-moi. Pouvez-vous répéter votre question une autre fois?

Marie-Hélène Gaudreau: Pourriez-vous faire la requête d'avoir ces informations?

C'est important.

Matthew Shea: En effet, je peux absolument faire ça.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est parfait. J'aimerais que ce soit fait dans un délai assez court.

Je vais vous le dire: il n'y a pas une semaine sans que des gens viennent à mon bureau et me questionnent sur le budget pour la gouverneure générale. Je crois que vous voyez où je veux en venir. Il y a des gens qui ne le savent pas, mais le budget consacre 22 millions de dollars au Bureau de la gouverneure générale.

Les gens me disent que, en ce moment, on parle de compressions budgétaires. On essaie de trouver des services directs aux citoyens. Anciens Combattants Canada subit notamment des compressions de 15 %. En même temps, on se questionne sur l'objectif et le travail de la gouverneure générale, qui, en plus, ne parle même pas français. Comment est-ce qu'on justifie l'investissement dans le Bureau de la gouverneure générale?

[Traduction]

Matthew Shea: En tout respect pour le Comité, je suis ici pour discuter du budget principal des dépenses du Bureau du Conseil privé, et non du bureau de la gouverneure générale. Je ne peux donc pas faire de commentaires sur le budget ou les besoins de la gouverneure générale.

Ce que je peux dire, c'est que le gouvernement souhaite réduire les dépenses en procédant à un examen exhaustif des dépenses. Le Bureau du Conseil privé est inclus dans cet exercice, alors je serai heureux de discuter de ce que nous faisons au Bureau du Conseil privé pour réduire nos dépenses, mais je ne peux pas vraiment faire de commentaires concernant les autres ministères.

• (1120)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je comprends que vous n'avez pas de commentaires à faire, mais, moi, j'ai besoin de le savoir. Il y a des gens qui souffrent. Il y a des gens qui vivent des problèmes majeurs. Nous vivons des économies de bouts de chandelle, pourtant, là, on parle de 22 millions de dollars. J'aimerais savoir qui pourrait nous dire ce qu'il en est et la façon de faire des compressions potentielles. Ce n'est pas justifié, 22 millions de dollars. Je ne comprends pas.

J'ai une autre question concernant les consultants. Ma collègue en a parlé. Le gouvernement est-il en train de renforcer ou fragiliser sa capacité interne avec toute la restructuration et la rationalisation? Nous allons poser des questions à un témoin ultérieurement sur ça. Qu'est-ce qui se passe?

[Traduction]

Matthew Shea: En ce qui concerne les consultants, je ne ferai pas de commentaires sur la situation à l'échelle du gouvernement, mais je suis ravi de parler de ce que nous faisons au Bureau du Conseil privé. Nous avons recours à des services professionnels, bien sûr, lorsque c'est nécessaire, mais nous en avons réduit l'utilisation au cours de la dernière décennie en confiant le travail à nos employés lorsque c'est possible de façon à préserver la mémoire institutionnelle.

Nous ne payons pas de consultants pour réaliser des projets de TI si nous pouvons le faire à l'interne. Nous avons certainement fait des efforts à cet égard. En procédant à une analyse des contrats, par exemple, avec les cinq grandes...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Quels sont les efforts? Je veux le savoir.

[Traduction]

Matthew Shea: Lorsque des contrats doivent être renouvelés, nous nous efforçons de ne pas les renouveler si nous pouvons procéder autrement. Par exemple, lorsque je suis arrivé au Bureau du Conseil privé, nous faisons appel à des gens à contrat pour la gestion de projets. Il est très courant de le faire tant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Comme nous avons divers projets de TI, nous avons estimé qu'il était plus logique d'embaucher un équivalent temps plein, un employé, pour le faire. Cela présente l'avantage d'être moins cher avec le temps, et en plus, de préserver la mémoire institutionnelle...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Le ministre des Finances a justement été questionné sur la raison pour laquelle la rédaction de son discours sur le budget a coûté 14 000 \$, ce qui est cher payé.

Maintenant, il y a des fonctionnaires qui vont partir. Soit ça se fera par attrition, soit on leur ouvrira la grande porte. Plusieurs fonctionnaires disent qu'ils vont revenir parce qu'ils pourront facturer le gouvernement; comme ils disent, ils vont « biller solide ».

Il y a de nombreux fonctionnaires qui ont l'expertise et qui sont sous-utilisés. Quels sont les objectifs pour renforcer les compétences internes?

[Traduction]

Matthew Shea: Encore une fois, je ne peux parler que du Bureau du Conseil privé, et je suis heureux de le faire. Au Bureau du Conseil privé, nous examinons la situation des employés touchés... Ce que j'entends dans votre question et qui vous préoccupe, c'est ce qui se passe pour les personnes qui sont touchées par l'examen exhaustif des dépenses. Notre chef des ressources humaines est ici, et c'est l'une des raisons pour lesquelles il est venu avec nous, à savoir répondre à vos questions sur l'examen des dépenses.

Nous avons mis en place beaucoup de mesures de soutien pour nos employés, qu'il s'agisse de formations d'appoint ou de possibilités d'échange de poste avec d'autres employés, et nous soutenons pleinement ces mesures. Notre objectif est de les placer. Je suis heureux de dire qu'au Bureau du Conseil privé, grâce aux départs volontaires que nous avons eus, nous avons pu annuler un certain nombre de processus dans le cadre desquels des personnes qui risquaient de perdre leur emploi voulaient rester. Dans bien des cas, nous avons réussi à trouver des volontaires qui souhaitaient partir et profiter des dispositions sur le réaménagement des effectifs.

Nous avons encore des employés qui sont touchés et nous essayons de les aider. Je peux vous dire que dans ma propre direction, je crois que neuf employés sont à la recherche d'un poste. Je rencontre chacun d'eux individuellement pour parler de leurs compétences et de leurs intérêts et voir si nous pouvons faire des appels en leur nom auprès d'autres ministères, ou encore si nous pouvons examiner des possibilités pour eux d'acquérir de nouvelles compétences.

Les employés qui sont touchés et qui choisissent de rester ont un an pour trouver un autre poste, avec notre aide. Au cours de cette année, il faut leur donner ce qu'on appelle du « travail enrichissant ». Ils ne peuvent pas continuer à faire le travail qu'ils faisaient auparavant. Nous discutons avec eux notamment de ce qu'ils aimeraient faire pour acquérir de nouvelles compétences.

Encore une fois, cette semaine, j'ai rencontré un certain nombre de personnes et je leur ai parlé des possibilités de travailler dans le domaine des ressources humaines ou des finances et de leur donner ces possibilités...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Écoutez le témoin qui va parler tantôt de ce qui s'est passé au Québec.

Monsieur le président, j'ai des craintes. Je n'aime pas lancer des alertes, mais cette situation est exactement ce qui semble arriver ici, et ça me désole. Je voulais juste vous en faire part.

Merci.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Patzer, c'est à votre tour.

Jeremy Patzer (Swift Current—Grasslands—Kindersley, PCC): Merci beaucoup.

Madame Baird, je vais passer quelques instants avec vous. Je vais vous poser des questions en rafale. Veuillez m'excuser si je semble un peu brusque.

Combien d'employés avez-vous au Bureau des grands projets?

• (1125)

Louise Baird: À l'heure actuelle, nous en avons environ 99.

Jeremy Patzer: Embauchez-vous encore des employés?

Louise Baird: Nous avons une structure de travail fluide, en quelque sorte, où les gens vont et viennent. Ils sont en poste pour des périodes déterminées. Au fur et à mesure que les projets progressent, il se peut que des personnes retournent dans leur ministère d'origine, par exemple, s'ils font partie de la fonction publique. Les gens vont et viennent. C'est environ le nombre actuellement, mais il fluctue.

Jeremy Patzer: Avez-vous un échéancier fixe pour approuver les projets?

Louise Baird: En fait, notre bureau n'approuve pas les projets. Nous aidons à faire avancer les projets aux différentes étapes que j'ai mentionnées plus tôt — approbations réglementaires, collaboration avec d'autres ministères, financement, structuration —, ensuite, les projets doivent passer par les autres étapes, les approbations, les différentes autorisations nécessaires... Le processus se continue.

Jeremy Patzer: Pourquoi des projets qui avaient déjà fait l'objet d'une décision finale et qui avaient déjà été approuvés ont-ils été renvoyés à votre bureau?

Louise Baird: Certains avaient obtenu des approbations partielles ou avaient fait l'objet d'une évaluation partielle. Nous les avons aidés à aller jusqu'au bout.

Jeremy Patzer: Certains sont sur le site Web depuis à peu près le premier jour, et leur statut n'a pas changé. Pourquoi?

Louise Baird: Je crois — il faudrait que je vérifie auprès de nos responsables des communications — qu'il y a eu une mise à jour sur le site Web en mars ou au début d'avril. Il faudrait que je vérifie.

Jeremy Patzer: D'accord. Merci.

Je vais revenir très rapidement au Bureau du Conseil privé.

Vous avez mentionné que vous vous occupez un peu de publicité et de marketing. Est-ce exact?

Matthew Shea: Nous nous occupons de la coordination de la publicité gouvernementale, oui.

Jeremy Patzer: Connaissez-vous la directive du Conseil du Trésor sur la publicité?

Matthew Shea: Je la connais. Ce n'est pas moi qui suis responsable de cela au Bureau du Conseil privé, mais je suis certain que nos experts en communications la connaissent.

Jeremy Patzer: Je vais lire l'article rapidement.

Les communications du gouvernement du Canada sont non partisans, gérées efficacement, bien coordonnées et claires, et répondent aux divers besoins d'information du public et du personnel;

Vous avez mentionné que vous êtes un groupe non partisan. Est-ce exact?

Matthew Shea: C'est exact.

Jeremy Patzer: Savez-vous que le slogan de la campagne libérale « Un Canada fort » a été utilisé dans les communications du gouvernement du Canada?

Matthew Shea: Je ne m'occupe pas personnellement des communications gouvernementales, alors je ne peux pas faire de commentaires sur des communications particulières du gouvernement.

Jeremy Patzer: D'accord.

Si le Bureau du Conseil privé s'occupe de la coordination de la publicité, quelqu'un n'aurait-il pas dû signaler qu'on ne peut pas utiliser de libellé partisan dans les documents du gouvernement?

Matthew Shea: Je peux seulement dire que nous avons une équipe chargée des communications qui donne des conseils à ce sujet. Je ne peux pas vous dire quel conseil elle aurait donné dans ce cas particulier, mais elle aurait certainement donné des conseils.

Jeremy Patzer: Ne devrait-on pas s'inquiéter, cependant, du fait que quelqu'un enfreint la directive du Conseil du Trésor en permettant l'utilisation d'un libellé de campagne partisan dans les documents du gouvernement?

Vince Gasparro: Je suis désolé. J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Nous avons un rappel au Règlement. Je vais arrêter le chronomètre.

Allez-y.

Vince Gasparro: L'expression « Un Canada fort » n'est pas nécessairement partisane. Il est certainement exagéré de la qualifier ainsi, monsieur le président.

Le président: C'est un débat.

Je tiens à souligner que c'était le slogan de la campagne, et le Conseil du Trésor — je pense que c'est à l'article 3.1 — dit précisément que les slogans de campagne ne peuvent pas être utilisés dans les communications du gouvernement.

C'est un débat, mais je vais vous corriger sur ce point. Le slogan de la campagne libérale est « Un Canada fort », et cela contrevient littéralement aux règles du Conseil du Trésor. On dit précisément qu'on ne peut pas utiliser de slogans. Nous avons soulevé la question auprès du Conseil du Trésor. On ne peut pas utiliser de slogans dans les communications ou la publicité du gouvernement.

Vince Gasparro: D'accord. Cependant, dire que c'est...

Je sais que nous entrons dans un débat, mais...

Le président: C'est un débat.

Nous revenons à M. Patzer.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup.

Je peux vous montrer sur le site Web du Parti libéral où il est écrit « Un Canada fort ». Si on regarde les documents budgétaires, il est écrit « Un Canada fort ». Dans le discours du Trône, on peut lire: « Un Canada fort ». Plusieurs publicités télévisées ont été diffusées dans tout le pays en utilisant le slogan « Un Canada fort ».

Encore une fois, si le Bureau du Conseil privé est un organisme non partisan... Je comprends que vous n'êtes pas directement responsable des communications et du marketing, mais vous devez me

dire et dire au Comité — et rassurer les Canadiens — que quelqu'un dans votre ministère veille à ce qu'il n'y ait pas de libellé partisan dans les communications gouvernementales. On trahit ainsi la confiance des Canadiens, en plus de bafouer les normes établies par le Conseil du Trésor.

Pauline Rochefort (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Nous avons un rappel au Règlement.

Allez-y.

Pauline Rochefort: Le témoin a répondu à la question, alors...

Le président: C'est un débat. C'est le temps de parole du député.

Allez-y, monsieur Patzer.

Jeremy Patzer: C'était le but de ma question. Il doit y avoir quelqu'un.

N'y a-t-il pas — faute d'une meilleure expression — une personne chargée du contrôle de la qualité au Bureau du Conseil privé pour s'assurer que les règles sont respectées?

Matthew Shea: Je répète que nous sommes un organisme non partisan. Nous donnons des conseils non partisans. Notre équipe des communications donnerait certainement des conseils à ce sujet.

D'après ce que j'ai entendu au Comité, je pense qu'il peut y avoir différentes interprétations sur ce point particulier. Je me ferai un plaisir de soulever cette question auprès de nos responsables des communications, si le Comité souhaite qu'on lui revienne à ce sujet.

• (1130)

Jeremy Patzer: Bien sûr. Si vous pouviez nous revenir, nous vous en serions très reconnaissants. Vous pourriez faire un suivi sur cette question.

Je vais lire l'article encore une fois pour tous ceux qui nous regardent à la maison. Il s'agit de l'article 3.1.1 de la Politique sur les communications et l'image de marque.

Les communications du gouvernement du Canada sont non partisans, gérées efficacement, bien coordonnées et claires, et répondent aux divers besoins d'information du public et du personnel;

Si elles sont « gérées efficacement » et censées être non partisans, le fait qu'elles sont partisans me montre qu'il s'agit d'un effort coordonné. Elles sont « gérées efficacement » pour être partisans. Je conseille fortement à votre ministère, s'il est non partisan, de veiller à ce que cela ne se produise pas à l'avenir.

Merci.

John-Paul Danko (Hamilton-Ouest—Ancaster—Dundas, Lib.): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Il est extrêmement peu professionnel et inapproprié qu'un député...

Le président: Monsieur Danko, ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci.

John-Paul Danko: C'est un rappel au Règlement parce qu'il y a harcèlement du témoin.

Le président: Non, ce n'est pas un rappel au Règlement, monsieur Danko.

Nous passons maintenant à Mme Rochefort.

Pauline Rochefort: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie d'être ici ce matin.

J'ai deux questions.

J'ai été ravie d'apprendre que vous appliquez la lentille de l'ACS+ dans le travail que vous faites au Bureau du Conseil privé. En tant que secrétaire parlementaire chargée du développement rural, j'aimerais savoir si vous appliquez aussi une lentille rurale dans votre travail.

Matthew Shea: Je m'excuse auprès du Comité. Je suis le dirigeant principal des finances, et je ne m'occupe pas de cet élément particulier au ministère. Nous avons une équipe chargée de l'ACS+ qui examine chaque mémoire au Cabinet et chaque politique gouvernementale. Je peux certainement leur demander si une lentille rurale est aussi intégrée.

Il est certain que l'objectif du Bureau du Conseil privé est de veiller à ce que tous les produits envoyés au Cabinet ou au premier ministre bénéficient de conseils gouvernementaux complets, éclairés par toutes les composantes du gouvernement. L'un des avantages des discussions au Cabinet, c'est qu'elles incluent tous les ministres. Nous avons un ministre qui s'occupe des questions rurales. Par conséquent, je suppose que cette personne donne aussi des conseils, en plus des analyses auxquelles procède le Bureau du Conseil privé.

Pauline Rochefort: Il est bon de savoir que des données et des paramètres sont utilisés pour évaluer le soutien aux régions rurales du Canada.

J'ai une autre question concernant le Canada rural. Elle concerne le Nord de l'Ontario. Ma question porte sur la façon dont l'information provenant des régions du Canada est transmise au Bureau du Conseil privé. Cette question s'adresse également au Bureau de gestion des grands projets, si c'est possible.

Dans le Nord, les routes 11 et 17 sont non seulement importantes pour les collectivités du Nord de l'Ontario, mais elles sont aussi des composantes essentielles du réseau transcanadien qui soutient les chaînes d'approvisionnement nationales, la croissance économique et la mise en valeur des minéraux critiques.

Récemment, en Ontario, une motion du NPD a été appuyée à l'unanimité par tous les partis et a été adoptée. Elle mentionnait que les routes 11 et 17 sont essentielles à nos corridors nationaux. Comment ce genre d'information en provenance des assemblées législatives au Canada serait-elle transmise au Bureau du Conseil privé?

C'est aussi important du point de vue des projets nationaux. Comment l'information serait-elle acheminée au Bureau des grands projets?

Matthew Shea: En général, nous rassemblons les renseignements qui proviennent de tous les ministères, dont beaucoup ont des relations directes avec les provinces et les territoires, et même avec les municipalités dans certains cas. Au Bureau du Conseil privé, nous avons une équipe chargée des affaires intergouvernementales qui travaille en étroite collaboration avec toutes les provinces et tous les territoires. Je peux dire en toute confiance, parce que j'assiste à certaines de ces réunions, que les personnes responsables font le point sur les mesures législatives qui sont adoptées dans chaque province et territoire et sur leurs répercussions potentielles sur la politique gouvernementale. Il y a donc un processus en place.

Nous avons également des organismes de développement régional pour répondre aux besoins des différentes régions au pays. Quand on combine tous ces éléments aux solides discussions, comme je l'ai mentionné, qui se tiennent au Cabinet, où siègent des ministres qui proviennent d'un peu partout au pays, cela nous aide à nous assurer d'avoir ce genre de lentille.

Ma collègue du Bureau des grands projets voudra peut-être ajouter quelque chose. Elle a aussi l'avantage d'avoir travaillé dans le monde des affaires intergouvernementales.

Pauline Rochefort: Merci.

Louise Baird: Les projets nous arrivent de partout au pays, par l'entremise des promoteurs. Il y a un endroit sur notre site Web où les gens peuvent les soumettre. Parfois ils sont soumis par les promoteurs de projets, parfois par des groupes ou des promoteurs autochtones qui ont des intérêts dans un projet. Nous discutons assurément avec nos collègues des Affaires intergouvernementales. Les provinces nous font aussi parfois part de leurs projets prioritaires, et une partie de notre travail consiste notamment à collaborer avec les provinces et les territoires. L'information nous parvient de différentes manières.

• (1135)

Pauline Rochefort: Merci beaucoup. Je comprends.

Merci.

Le président: Merci, madame Rochefort.

Nous allons passer à Mme Gaudreau pour deux minutes et demie.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je vais procéder rapidement.

Premièrement, monsieur le président, je rappelle que nous avons demandé au sous-ministre de nous fournir les règles qui définissent ce qu'est un slogan du gouvernement par rapport à un slogan utilisé en pleine campagne électorale. Nous avons reçu une réponse deux ou trois semaines plus tard, et j'ai fait la vérification. Sérieusement, on va se le dire: changer une virgule ou un mot après « Canada fort », c'est tiré par les cheveux. Je soupçonne que l'équipe des communications a reçu la directive de s'en servir comme base et de trouver une façon tirée par les cheveux de respecter les règles. C'est ce qui s'est passé pendant la campagne électorale. Selon moi, c'est le message qu'on retient. On n'a qu'à le demander à un spécialiste de la programmation neurolinguistique ou à des gens qui font du marketing. Alors, la règle devrait être réévaluée, parce que le message était clair. Il y avait une déferlante de messages qui pouvaient influencer de futurs électeurs à penser « Canada fort ». Je suis vraiment estomaquée.

J'aimerais parler des grands projets, parce qu'on pose plein de questions et on n'a pas de réponse. Je veux savoir qui siègera au conseil d'administration et quel est le processus de décision. Comme responsable du deuxième parti de l'opposition, je veux m'assurer que c'est éthique et diligent. Je crains qu'on choisisse de façon arbitraire un projet plutôt qu'un autre. On a souvent vu le Québec être mis de côté. Alors, donnez-moi tout ce qu'il faut pour me rassurer, parce que je suis très inquiète.

[Traduction]

Louise Baird: Tous les projets qui nous sont renvoyés proviennent du gouvernement. Nous examinons les demandes que nous recevons par l'entremise du site Web que j'ai mentionné. On procède à une forme d'évaluation en fonction des cinq facteurs prévus dans la loi pour vérifier s'ils sont conformes, s'ils sont au bon stade ou s'ils bénéficieraient des services fournis par le Bureau des grands projets. Nous formulons ensuite une recommandation au gouvernement, et c'est le gouvernement qui décide de renvoyer ou non un projet au Bureau des grands projets.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: D'entrée de jeu, il y a une évaluation sommaire, mais il demeure que c'est le gouvernement qui dit oui ou non.

Louise Baird: Oui.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous remercions M. Shea et son équipe d'avoir été avec nous. J'espère que nous ne devons pas attendre deux ans avant de vous revoir, même si je suis convaincu que vous n'êtes pas pressés de venir.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes.

• (1135) _____ (Pause) _____

• (1140)

Le président: Je vous souhaite de nouveau la bienvenue et vous remercie de votre patience.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Côté au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires.

Je crois comprendre que vous avez une déclaration préliminaire de cinq minutes.

Vous avez la parole. Allez-y, je vous prie.

[Français]

Louis Côté (professeur, à titre personnel): J'aimerais vous dire quelques mots pour bien préciser la nature de mon propos.

Je suis professeur à l'École nationale d'administration publique. Ça fait plus de 40 ans que je m'intéresse à l'évolution de la gouvernance des États et aux réformes administratives. J'ai suivi ce qui s'est passé au Québec et j'ai fait des recherches empiriques sur le sujet, mais je l'ai fait aussi au plan international. J'ai dirigé un centre de veille et d'analyse comparative sur le plan international et je suis intervenu comme enseignant ou consultant dans une trentaine de pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Si on demande à un politicien de dire quelques lignes percutantes en 30 secondes, il y arrivera assez bien, car je pense que c'est son métier. Par contre, si on demande à un professeur d'expliquer, en cinq minutes, une problématique un peu complexe, c'est contre sa nature. Je vais quand même essayer.

J'aimerais d'abord souligner que la problématique que vous examinez présentement existe depuis un demi-siècle. Elle ne date pas d'hier. Plus précisément, elle existe depuis le milieu des années 1970, alors que les États ont dû faire face à une crise économique structurelle majeure. Certains, les néolibéraux, ont alors prôné le retrait de l'État. On croyait qu'en limitant l'intervention de l'État, on allait résoudre la crise. C'est ce qu'on a vu aux États-Unis et en Grande-Bretagne, sous Margaret Thatcher.

On allait déréglementer les marchés financiers et le marché du travail, privatiser, augmenter la sous-traitance, amputer les programmes sociaux et, naturellement, réduire les impôts pour s'assurer que l'État ne les récupérerait pas et n'allait pas recommencer à dépenser. Toutefois, dans un contexte de mondialisation, ça a touché presque tous les États industrialisés, qui ont connu de la désin-

dustrialisation, la baisse des salaires réels et la précarisation croissante de l'emploi, la diminution de la protection sociale, la montée des inégalités, mais aussi la détérioration des infrastructures et la dégradation des services publics.

Cependant, ce modèle anglo-américain ne s'est pas imposé partout. Dans les pays nordiques, par exemple, les États ont continué à soutenir le développement de l'économie nationale et à assurer un haut niveau de protection sociale. Aujourd'hui, les États scandinaves sont toujours dans le peloton de tête, à la fois pour le produit intérieur brut par habitant, la qualité de vie, la santé, l'éducation, et même le bonheur. Il y a maintenant des indices sur le bonheur. Il semble donc que ça peut fonctionner.

Sur le plan international, le discours néolibéral a aussi fait pas mal de dégâts dans les pays en développement. On leur recommandait de retirer l'État et de laisser les marchés à tout va, et on leur disait que tout allait se régler. Ce qu'on a vu, c'est que ce n'est pas comme ça que les grands — ou même les petits — pays émergents, les tigres et les dragons, au départ, ont pu émerger. C'est, au contraire, grâce à l'intervention de l'État, un État stratège, pas un État pompier, que l'économie de ces pays a décollé.

Il reste que, depuis 50 ans, l'ensemble des pays sont aux prises avec des difficultés d'ordre financier et budgétaire. C'est clair. Il est également manifeste que les attentes des populations sont beaucoup plus fortes et qu'il y a beaucoup plus de défis et d'acteurs collectifs, au plan international, comme au plan national. Donc, les États sont aux prises avec tout ça. Ils ont essayé de s'en sortir avec les mesures proposées par le nouveau management public, ce qui est intéressant et a permis des gains. Par contre — vous pourrez le voir dans le document que j'ai préparé —, il y a quand même des défis et des dangers.

Je vous donne quelques exemples de défis. On peut effectivement désengorger l'État central et créer des agences qui offrent des services et qui agissent au plan opérationnel. Le danger — et il y en a —, c'est qu'on sépare l'élaboration des politiques et des programmes de la pratique. La pratique ne vient plus nourrir, alors on aboutit à des politiques et des programmes qui sont mal adaptés.

On pourrait donner une foule d'autres exemples. Les fameux partenariats public-privé, notamment, présentent plus que du danger. Ils semblaient être une très bonne idée et certains s'y sont lancés. Ils ont permis d'aller chercher le savoir-faire et l'argent du secteur privé pour permettre au secteur public de faire face à un certain nombre de défis collectifs. Par contre, on a vu ce qu'ils ont donné dans certains cas, au Québec, particulièrement, mais aussi ailleurs. Ils ont donné lieu à une perte d'expertise dans les services publics, à une dépendance de l'État envers le marché, et ils ont malheureusement entraîné une augmentation des coûts — ça, c'est évident —, ainsi que des magouilles et des exactions.

• (1145)

J'en suis à ma dernière remarque. Les réformes inspirées du nouveau management public n'ont pas permis de résorber les déficits ni de sortir du processus d'endettement. D'une part, la réussite d'une réforme demande non pas de couper les fonds, mais d'en ajouter. On ne peut pas réussir une réforme sans nouvelles ressources. D'autre part, je vous rappelle que les crises économiques et financières qui se sont succédé ont fait que les États ont dû investir de façon colossale pour stabiliser les marchés financiers et soutenir les secteurs stratégiques, entre autres.

En finissant, en 30 secondes, je vous rappelle que l'administration publique est le premier outil d'un gouvernement. Par conséquent, il ne faut pas la considérer comme une boîte noire de laquelle on attend le maximum en lui allouant le minimum. On peut et on doit tirer aujourd'hui les enseignements des 50 dernières années. Par exemple, il faut cesser de procéder à des compressions qui font que l'État perd ou amoindrit ses capacités pour défendre sa souveraineté, pour soutenir le développement socioéconomique du pays et pour offrir des services publics de qualité, à la fois aux citoyens et aux entreprises.

Je m'arrêterai ici.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Côté. Je peux comprendre à quel point il est difficile de pouvoir tout dire en quelques minutes, mais c'est très intéressant comme prémisse à la discussion.

Nous allons commencer par M. Berthold, pour cinq minutes.

Bienvenue à nouveau au Comité, monsieur.

[Français]

Luc Berthold (Mégantic—L'Érable—Lotbinière, PCC): Merci beaucoup.

C'est un plaisir d'être de retour avec vous tous.

Monsieur Côté, bonjour.

Comme je vous l'ai mentionné, en arrivant à la réunion, j'ai appris que vous étiez ici. Je voulais absolument vous poser quelques questions. Le résumé de votre texte est quand même assez succinct. Effectivement, on ne peut pas, en cinq minutes, traiter d'un dossier comme celui-là.

En général, je ne suis pas d'accord sur vos conclusions. Je pense que vous vous en doutez bien.

Cependant, vous avez soulevé des questions. Jusqu'où l'État doit-il s'endetter? Jusqu'où doit-on ajouter des services? Quelle est la limite acceptable? Un moment donné, quand on a une carte de crédit sans limites, on ajoute et rajoute sans cesse. Un moment donné, ça produit tout à fait l'effet contraire de ce que vous dites: on va avoir juste un État et on n'aura plus un pays. Quelle est la limite à ce que vous dites? À vous écouter, j'ai franchement peur que certains politiciens décident de tout donner à la population pour qu'elle n'ait qu'à attendre que le gouvernement fasse tout à sa place.

Louis Côté: Il y a des limites évidentes. L'une d'elles est qu'il faut investir et non pas dépenser pour l'épicerie, comme les gens le disent. Si vous n'investissez pas en éducation, vous allez appauvrir votre société. C'est direct. Si vous n'investissez pas en santé, ça va vous coûter une fortune, à terme. Si vous ne vous donnez pas des outils pour soutenir le développement de votre économie nationale, vous n'allez pas la développer.

À terme, qu'est-ce qui fait qu'on génère plus de richesse? Ce n'est pas en gérant un pays de façon comptable, c'est en investissant de façon intelligente. Je suis d'accord avec vous qu'il ne faut pas dépenser inutilement, et que le budget n'est pas illimité. C'est clair.

• (1150)

Luc Berthold: C'est important, parce que des gens pourraient trouver écho à ce que vous dites.

Vous avez parlé d'éducation. Je pense que tout le monde ici est d'accord pour dire que nous devons nous occuper de nos jeunes et

de l'éducation. Nous devons aussi nous assurer que le Canada performe bien, qu'il forme les meilleurs chercheurs et tout ça. Je pense que nous sommes d'accord sur ça.

Sur le plan de la santé, nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons en faire plus, notamment en matière de santé mentale. C'est une cause qui me touche énormément, monsieur Côté.

Vous avez parlé du développement de l'économie. Là-dessus, il y a deux écoles de pensée. Il y a celle voulant que quand l'État s'en mêle trop, ça n'aille pas bien. À cet égard, nous pourrions vous citer toute une liste d'exemples, mais nous n'avons pas le temps nous non plus. Je pense à de mauvaises décisions de l'État, prises à même l'argent du public, qui ont coûté très cher. Il y a eu des exemples très récents, au Québec, mais je n'ai pas besoin de les nommer, car tout le monde les connaît.

Cela dit, vous n'avez pas vraiment répondu à ma question. Où est la ligne d'équilibre entre un État qui est là pour gérer les affaires de tout le monde et un État qui devient la maman de tout le monde? À quel moment est-ce qu'on brise cet équilibre?

Louis Côté: En ce qui me concerne, je pense que l'État social est quelque chose d'important qu'on a mis au monde dans plein de pays au cours des 75 dernières années. Ce n'est pas un État qui se prend pour un papa ou une maman; c'est un État social, je pense. Donc, je serais porté à en parler comme ça.

Quant aux services publics, rappelez-vous le milieu des années 1990, quand le gouvernement fédéral canadien a décidé qu'il fallait assainir les finances. Comment l'a-t-il fait? Il l'a fait, entre autres, en coupant dans les transferts aux provinces. Qu'est-ce que ça a donné? Ça a donné des problèmes en éducation et en santé, entre autres. Bien sûr, ce n'est pas le gouvernement fédéral lui-même qui gère la santé et l'éducation. Vous dites que nous sommes tous d'accord. Peut-être que tout le monde aurait dit la même chose dans les années 1990, c'est-à-dire que l'éducation, c'est important. Cependant, avec les décisions qui ont été prises, il y a eu des coupes dans l'éducation.

Ce n'est pas magique. On ne peut pas faire des compressions importantes sans qu'il y ait des effets.

Luc Berthold: C'est évident...

Louis Côté: Cependant, je suis d'accord avec vous sur le fait qu'il ne faut pas tomber, non plus, dans la folie. Comparons les pays scandinaves à la France.

Luc Berthold: Je comprends.

J'ai juste une dernière question, qui est importante. J'aimerais que vous puissiez y répondre rapidement.

Est-ce que vous êtes d'accord avec moi sur le fait qu'il semble y avoir une rupture entre le monde politique, d'une part, et les fonctionnaires et les machines gouvernementales, d'autre part?

Il semble que le politique a de moins en moins confiance aux solutions. On a de plus en plus recours à des gens de l'externe. Comment expliquez-vous ça?

Louis Côté: Je pense que ça dépend d'abord des États. Il y a des États où c'est moins marqué.

Luc Berthold: On parle d'ici.

Louis Côté: Effectivement, à certains moments dans l'histoire de l'administration publique canadienne comme je la connais, les administrateurs d'État se voyaient comme ayant une légitimité propre. Ça a pu jouer un rôle, je pense.

À l'inverse, je me souviens d'avoir entendu des politiciens dire que, si on fonctionnait comme aux États-Unis, ça irait donc bien. Regardez ce que ça donne. Quand on tasse toutes les compétences et qu'on amène ses petits copains à tous les niveaux élevés de l'appareil, on sait ce que ça donne.

Donc, je pense qu'il faut tenir les deux bouts. C'est aux décideurs publics qui ont été élus de prendre des décisions. Cependant, ce n'est pas à eux de s'ingérer dans la gestion au quotidien, sinon ça fait des dérapages évidents.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Côté.

Monsieur Danko, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bienvenue au Comité, monsieur Danko.

John-Paul Danko: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Côté, je m'excuse de vous poser mes questions en anglais, mais je ne vais pas vous obliger à endurer mon mauvais français. Si je parle trop vite et que l'interprétation ne suit pas, n'hésitez pas à me le dire afin que je puisse ralentir.

Je ne suis pas un politicien, mais plutôt un ingénieur qui occupe actuellement un rôle politique. Avant d'être élu à Hamilton, j'ai été ingénieur-conseil pendant 20 ans. Je comprends donc l'intérêt que représente le recours aux consultants externes, car ils apportent une expertise dans des domaines spécialisés. J'ai surtout travaillé dans le cadre de projets très spécialisés du secteur public. Il n'aurait pas été rentable ni efficace d'avoir ce genre d'expertise à l'interne.

Lorsque j'ai été élu dans le secteur public en tant que représentant de Hamilton, j'ai pu voir de mes propres yeux le travail remarquable que la fonction publique accomplit au quotidien. Je suis tout à fait favorable à l'intégration d'une expertise dans la fonction publique, lorsqu'il est logique de le faire, afin de renforcer ses capacités, mais il faut également tenir compte des domaines spécialisés où le recours à un consultant externe s'impose. Dans l'Énoncé économique du printemps, nous proposons de réduire d'environ 20 % les dépenses consacrées aux services de conseillers externes en gestion et dans d'autres domaines au cours des cinq prochaines années.

Comment trouver le juste équilibre entre le recours à des experts externes et le renforcement des capacités à l'interne?

• (1155)

[Français]

Louis Côté: Il s'agit d'un défi effectivement.

Dans une autre vie, je me souviens avoir travaillé sur la relation entre consultants internes et consultants externes. Je pense qu'il faut arriver à un mariage des deux. Si vous faites disparaître un des deux, vous allez être en difficulté. S'il n'y a pas de consultants — ce que j'appelle les consultants internes qui peuvent avoir un statut plus ou moins clair —, alors il n'y a pas de gens dont l'expertise les rend capables de faire que l'État n'est pas dépendant du secteur privé.

Dans le temps, par exemple au Québec, ça s'est joué sur le plan des infrastructures et des transports. On a vidé le ministère des

Transports de ses ingénieurs. Je peux vous dire que le secteur privé en a profité joyeusement et que ça a mené à des dérapages. Bref, ce n'est pas une bonne idée.

Par ailleurs, je m'y connais moins — vous voyez la couleur de mes cheveux — dans ce qui suit, mais je peux vous dire une chose: avec tout ce qu'on fait présentement avec la numérisation et tout ce que ça veut dire, peut-on se permettre à l'interne de ne pas avoir du tout d'expertise forte là-dessus?

Regardons ce qui se passe au Québec actuellement, ce qui s'est passé avec la Société de l'assurance automobile du Québec, et tout ce qui semble se passer avec la santé. Nous faisons affaire avec des multinationales qui imposent leur jeu. Comment peut-on contrôler ça? Je pense qu'il y a de la place pour les deux et qu'il faut marier les deux expertises.

[Traduction]

John-Paul Danko: Merci.

J'ai trouvé que vous souleviez un point très intéressant dans votre réponse précédente au sujet de la différence entre les investissements et les dépenses. Sur le plan personnel, si l'on pense à son REER, à un investissement dans sa maison, ses études ou son entreprise, on comprend qu'il s'agit là d'investissements, et non de dépenses, car on sait qu'ils vont générer un rendement.

Vous avez aussi parlé de la nécessité de disposer d'outils pour développer une économie nationale. Je pense que, bien souvent, la différence entre ce que nous considérons comme un investissement et ce que nous considérons comme des dépenses — lorsqu'il est question des fonds publics — relève peut-être davantage d'une perspective idéologique que du fait de savoir s'il s'agit réellement d'un investissement ou d'une dépense. Lorsque nous parlons d'investir dans de grands projets d'infrastructure, dans le renforcement des métiers spécialisés ou encore dans des entreprises canadiennes et le développement de l'économie canadienne, nous estimons véritablement qu'il s'agit d'un investissement, qui permet de mobiliser de nouveaux fonds du secteur privé et de favoriser la croissance économique.

Ma question, par votre entremise, monsieur le président...

Le président: Monsieur Danko, je crains que votre temps ne soit écoulé. Pouvez-vous poser votre question très rapidement? M. Côté pourra peut-être fournir une brève réponse.

John-Paul Danko: Je suis désolé. Je ne surveillais pas bien l'heure. Comment pouvons-nous mieux aider la population à comprendre ce qui constitue un investissement?

Le président: Veuillez m'excuser, monsieur Côté. Pouvez-vous répondre très brièvement ou peut-être nous envoyer votre réponse par écrit?

[Français]

Louis Côté: Il me manque un bout de la question.

[Traduction]

Le président: Essayez de poser votre question à nouveau, monsieur Danko.

[Français]

Louis Côté: Quelle était la fin de la question?

• (1200)

[Traduction]

John-Paul Danko: Comment la population peut-elle comprendre ce qu'est un investissement lorsqu'il est question de financement public?

Le président: Je suis désolé. Je vous prierais d'être aussi bref que possible.

[Français]

Louis Côté: D'accord.

C'était vrai à la fois pour les pays industrialisés qui ont performé depuis 50 ans, mais aussi pour les pays émergents dont nous parlions tout à l'heure. Ils se sont donné des outils, entre autres, sur le plan financier.

Nous pourrions faire tout un bout sur le Québec. Je vous rappelle qu'en 1960, nous étions l'une des sociétés occidentales les plus attardées sur plein d'aspects à cause de l'Histoire, mais ne revenons pas là-dessus. Aujourd'hui, nous performons. Nous avons les mêmes difficultés que les autres, mais nous avons des réussites aussi comme les autres.

Ce qui a été majeur sur le plan économique, ce sont les outils que nous nous sommes donnés, entre autres, sur le plan financier, comme Investissement Québec et les grands fonds syndicaux. C'est quand même quelque chose: des syndicats qui créent un fonds d'investissement, je n'en connais pas beaucoup dans le monde actuellement. Nous avons réussi à faire toute une grappe qui assure l'investissement, notamment les banques privées. Il faut que nous nous donnions des outils. Si nous n'avons pas les outils pour le faire, ça va être des vœux pieux. Quand nous mettons des outils comme ça en place...

[Traduction]

Le président: Je m'excuse, monsieur, mais je dois vous interrompre.

Si vous disposez de documents ou d'articles de recherche qui pourraient apporter des précisions à ce sujet, n'hésitez pas à nous les envoyer.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Côté, j'ai l'impression de revivre ce que l'on a vécu pendant la pandémie, à savoir qu'on se faisait interpellé pour qu'il y ait un stabilisateur économique, qu'il fallait précisément aider notre monde qui peinait, et c'est à ce moment-là que les subventions salariales sont arrivées. De notre côté, nous avons constaté à quel point c'était bénéfique, et on le réclame encore. On n'est plus en période pandémique, mais c'est parce qu'on est en période géopolitique critique.

Sur tout ce que vous avez mentionné, d'une part, je suis moi aussi en train de constater que, lorsqu'on parle d'État-stratège et d'État-pompier, c'est plate ce matin, mais la démocratie a ses limites. En fin de compte, on se dit que c'est parfait, on aide les contribuables pour qu'ils arrivent à joindre les deux bouts, on va leur donner des cadeaux. Oui, c'est aidant.

Tantôt, on parlait des slogans qui, sérieusement, sont pratiquement les mêmes qu'en campagne. On parlait aussi du conseil d'ad-

ministration, du fait qu'il allait faire ses recommandations, mais qu'au bout du compte, c'est le gouvernement qui va décider, car il a un droit de veto.

Malheureusement, et je suis la seule ici à pouvoir le dire de par mon statut au sein d'un parti politique qui n'est pas à la quête du pouvoir, que ce soit pour le garder ou le conquérir, j'ai l'impression que ce frein que nous avons fera en sorte qu'à la veille électorale, on ne voudra même pas regarder les ratés que le Québec a vécus. Vous étiez aux premières loges.

J'aimerais vous entendre à ce sujet. Où est-ce qu'on s'en va actuellement?

Louis Côté: Je vais utiliser quelques exemples de ce qui s'est passé au Québec.

Il faut se rappeler que, au milieu des années 1990, les transferts fédéraux ont été coupés en partie. L'État québécois avait développé la pratique d'une approche assez consensuelle avec l'ensemble des acteurs sociaux. Ça marchait bien, on s'entendait sur le fait qu'il fallait faire des compressions, sauf que le gouvernement était pressé. Pour amoindrir la masse salariale, il a offert un programme de départs, en disant que c'était bar ouvert, et que tous ceux qui voulaient partir n'avaient qu'à le faire.

Les leçons qu'on en a tirées ont été que ceux qui sont partis sont ceux qu'on aurait voulu garder et que ceux dont on aurait voulu se défaire sont restés. On a perdu, vidé l'expertise.

Il faut se rappeler ce qui s'est passé dans le domaine de la santé au Québec, à savoir qu'on a encore des problèmes avec les infirmières et les médecins qui relèvent de cette époque. Il faut donc faire attention aux mécanismes qu'on met en place.

On veut soutenir la population, mais est-ce une bonne idée de baisser les impôts? La chose la plus difficile au monde est de relever les impôts. Alors, si vous baissez les impôts, vous vous tirez une balle dans le pied, selon moi. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas aider les plus mal pris. Cependant, on ne peut pas appliquer des mesures du type tout inclus, pour tous, en pensant qu'on va s'en sortir. Ce n'est pas structurant.

Il faut temporairement aider les plus mal pris, et, comme on le disait tout à l'heure, il faut investir dans ce qui est plus structurant. Sinon, on revient à un gouvernement-pompier plus qu'à un gouvernement-stratège.

• (1205)

Marie-Hélène Gaudreau: C'est sûr que ça dépend d'où on vient et quelles sont nos perspectives.

La chose qui me choque le plus, c'est qu'en tant qu'entrepreneure, je gère mes fonds, mes actifs, c'est de l'argent privé, mais, là, on parle de fonds publics. Est-ce qu'à un moment donné, on va se dire de faire attention et se demander quels sont nos mécanismes? J'aimerais savoir où on s'en va à court et à moyen termes.

C'est une grande question, pour une minute de réponse.

Louis Côté: Je n'ai pas de boule de cristal, mais, d'après moi...

Marie-Hélène Gaudreau: J'en suis à quatre minutes et trente secondes. Il vous reste une minute et demie.

Louis Côté: Si vous avez les moyens qu'ont les États-Unis, avec une monnaie reconnue partout, ainsi que leur puissance et leur force, vous pourriez encore pour un temps vous imposer sans prendre les bonnes mesures. Or, pour tous les autres pays, il faut se donner les bons mécanismes et les bons moyens. Ce n'est pas facile.

Ça veut dire résister aussi parfois à la population. J'ai donné l'exemple de la France. Tout le monde veut le beurre et l'argent du beurre là-bas. Ils ont parmi les meilleurs services, mais ils sont les plus endettés. Ils jonglent avec ça et il n'y a personne qui arrive à s'en sortir. C'est complètement fou comme débat politique.

Donc, il faut donc assainir, être capable de mener le débat politique, je pense, correctement — c'est ce qu'on a noté tout à l'heure —, mais en même temps, il ne faut pas prendre des mesures de nature populiste qui font en sorte que l'État s'enlève des moyens d'agir à moyen et à long termes.

Marie-Hélène Gaudreau: C'est nécessaire, si on n'a pas une perspective à moyen et à long termes. Je peux moi-même le dire, parce que mon objectif, c'est d'être ici le moins longtemps. Tout ce qu'on a rationalisé, ça fait mal, comme vous l'avez dit au sujet de la situation dans les années 1990. C'est rendu que même les autres provinces, pas juste le Québec, disent de façon unanime que les « fractures » en santé, justement, ça fait des grosses « fractures ». Pour vrai, on n'est pas capable d'en rattrapper.

Je n'ai plus de temps, mais, sérieusement, j'aimerais vraiment que vous nous donniez les grands éléments des prochains mois et des prochaines années, selon votre expertise.

Merci beaucoup.

[Traduction]

Le président: Nous avons dépassé le temps imparti. Pouvez-vous nous fournir ces éléments très rapidement? Veuillez régler tous nos problèmes en 30 secondes.

[Français]

Louis Côté: Je suis un citoyen canadien comme tout le monde. J'essaie de suivre ce qui se passe et de comprendre. Je pense que, actuellement, il y a quand même des décisions structurantes qui sont prises. Ça ne veut pas dire que ça règle tout, mais je pense qu'il y a des choses qui me semblent souhaitables.

Parallèlement, je pense au fonds dont on parlait tout à l'heure. Le diable est dans les détails, comme on le dit. On doit déterminer comment ça va être géré, comment ça va être structuré, et ainsi de suite. Cette idée de mettre en place un fonds, si on ne le fait pas, selon moi, on refuse de se donner de bons moyens pour assurer le développement du pays. Maintenant, on doit déterminer comment ça va être géré, comment ça va être fait.

Je terminerai en disant qu'Hydro-Québec est un moteur pour le Québec depuis 75 ans, parce que ça a été bien géré. Je connais des sociétés d'État comme Hydro-Québec. Par exemple, j'en ai connu plein en Afrique subsaharienne qui ont été des éléphants blancs et qui n'ont jamais réussi, pas plus à rapporter de l'argent à l'État qu'à offrir un service d'électricité correct à la population.

Ce n'est pas tout d'avoir des établissements publics; il faut qu'ils soient solides et bien gérés.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Côté. C'était très intéressant. J'aurais aimé avoir plus de temps, mais nous pourrions peut-

être vous inviter à nouveau lors d'une prochaine étude, simplement pour discuter.

Nous allons suspendre la séance quelques instants pour accueillir nos nouveaux témoins.

Encore une fois, monsieur Côté, merci beaucoup. Je vous remercie de votre patience et de votre souplesse et du temps que vous nous avez consacré.

La séance est suspendue.

• (1205) _____ (Pause) _____

• (1210)

Le président: Merci. Nous reprenons nos travaux. Merci à tous de votre patience.

Nous accueillons maintenant notre nouvelle directrice parlementaire du budget, Mme Ryan. Bienvenue au Comité.

Monsieur Jacques, monsieur Mahabir, nous sommes bien sûr heureux de vous revoir. Merci à vous deux d'avoir poursuivi le travail jusqu'à l'arrivée de Mme Ryan.

Madame Ryan, vous avez le temps de faire une déclaration préliminaire de cinq minutes.

Chers collègues, nous sommes un peu en retard aujourd'hui. Je sais que c'est surtout de ma faute. Nous avons tendance à dépasser le temps prévu pour les questions. Je vous prie donc de bien vouloir surveiller l'heure afin que nous puissions essayer de terminer à une heure raisonnable.

Madame Ryan, vous avez la parole.

• (1215)

[Français]

Annette Ryan (directrice parlementaire du budget, Bureau de la directrice parlementaire du budget): Monsieur le président, madame la vice-présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître aujourd'hui.

Je suis très heureuse d'être parmi vous pour discuter de la mise à jour économique du printemps et du budget principal des dépenses de 2026-2027 dans le cadre de mes nouvelles fonctions de directrice parlementaire du budget à titre d'agente indépendante du Parlement.

[Traduction]

Premièrement, je ne dirai jamais assez à quel point j'ai été impressionnée par l'accueil très chaleureux que m'a réservé l'équipe dévouée et très professionnelle du Bureau du directeur parlementaire du budget. Je suis particulièrement heureuse de pouvoir compter sur l'expertise de M. Jason Jacques, directeur général de l'analyse économique et financière. Nous avons déjà eu le plaisir de travailler ensemble au Bureau du Conseil privé et au Secrétariat du Conseil du Trésor, et je suis vraiment ravie d'avoir l'occasion de le faire à nouveau.

[Français]

Je suis également reconnaissante de pouvoir travailler aux côtés de Mark Mahabir, directeur général et avocat général, Analyse budgétaire et des coûts, ainsi que des directeurs qui ont dirigé nos analyses de la mise à jour économique du printemps et du budget principal des dépenses. Comme vous le savez, le mandat du Bureau consiste à fournir des analyses indépendantes et non partisans afin d'appuyer le Parlement dans l'examen des dépenses publiques et de la situation financière du pays. Je suis pleinement déterminée à respecter ce mandat avec rigueur, transparence et objectivité.

[Traduction]

Je m'engage également à attirer l'attention du Bureau du directeur parlementaire du budget sur la manière dont les propositions du gouvernement sont mises en œuvre, depuis leur intégration dans le budget principal des dépenses et le budget supplémentaire des dépenses jusqu'à leur inscription dans les comptes publics. C'est au cœur des travaux parlementaires et, concrètement, du rendement que les Canadiens obtiennent en échange de leurs impôts.

J'ai été nommée mercredi dernier et j'ai commencé à travailler au Bureau du directeur parlementaire du budget le matin même. Depuis le début, ma priorité est de transmettre au Parlement les rapports dont la production a été retardée parce que le poste de directeur parlementaire du budget était vacant, et de me préparer à présenter une analyse de la mise à jour du printemps.

Il convient de noter que le Bureau publiera au début de la semaine prochaine une série d'évaluations portant sur la mise à jour économique du printemps relative au budget de 2025, qui a été déposé en novembre dernier. Nous avons l'intention d'assurer une surveillance systématique et continue des principales questions budgétaires à l'avenir. Cela inclut la situation économique et financière. Comment l'économie évolue-t-elle? Comment cela influence-t-il les recettes et les choix budgétaires du gouvernement?

Nous surveillerons de très près les cibles budgétaires et la viabilité budgétaire. Avons-nous les moyens de financer les projets du gouvernement, aujourd'hui et à long terme? Quels compromis cela implique-t-il? Avons-nous prévu une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des récessions, des pandémies ou des guerres?

Nous suivrons les progrès réalisés par rapport aux grandes priorités énoncées par le gouvernement. Quels objectifs transversaux et généraux le gouvernement a-t-il invoqués pour obtenir des fonds du Parlement? Qui est responsable des résultats si ce n'est pas un ministre précis?

Nous surveillerons les dépenses ministérielles et d'autres initiatives. Quels fonds les ministres demandent-ils au Parlement d'une année à l'autre? Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les Canadiens?

Je vais parler brièvement de la mise à jour du printemps.

[Français]

Premièrement, sur une note positive, il convient de souligner que les prévisions économiques et budgétaires du gouvernement sont demeurées solides dans l'ensemble, malgré les frictions commerciales persistantes et les nouveaux chocs pétroliers.

[Traduction]

Deuxièmement, et c'est important, la viabilité budgétaire, ainsi que la transparence et l'évolution des dépenses globales demeurent une préoccupation prioritaire pour le Bureau du directeur parlementaire du budget. Le gouvernement a atteint sa première cible budgétaire, à savoir une réduction progressive du déficit par rapport au PIB, évoquée dans la mise à jour du printemps, mais il n'a pas encore défini sa deuxième cible budgétaire au-delà d'un engagement général consistant à équilibrer les dépenses de fonctionnement et les recettes.

Permettez-moi de vous présenter nos premières évaluations de façon concrète. Selon la mise à jour du printemps, nous estimons que la dette fédérale par Canadien passera de 33 592 \$ cette année à 38 295 \$ dans cinq ans, et que le service de la dette fédérale par Canadien par année, c'est-à-dire les frais d'intérêt sur cette dette, passera de 1 409 \$ à 1 901 \$.

Outre la question de la viabilité, j'aimerais parler des priorités du gouvernement. Dans sa mise à jour, le gouvernement aborde les principaux thèmes qu'il a soulevés en novembre 2025, dans le budget, soit la productivité, le logement, la défense et les grands projets. La mise à jour du printemps fournit quelques données sur les progrès réalisés, mais peu de détails sur les étapes clés, les risques ou les objectifs précis. Elle présente plutôt une série de priorités, de stratégies et d'objectifs généraux nouveaux et plutôt vagues qui, là encore, gagneraient à être assortis d'une plus grande reddition de comptes, de précisions en matière de gouvernance et d'autres détails relatifs à la planification qui permettraient de renseigner le Parlement sur les résultats que le gouvernement vise en engageant ces dépenses. Le Fonds pour un Canada fort en est un excellent exemple.

• (1220)

[Français]

Au cours des prochains jours, je communiquerai avec les parlementaires, y compris les présidents des comités désignés, afin de connaître leurs points de vue sur la meilleure façon dont le Bureau peut continuer à appuyer leurs travaux, tant pour ce qui fonctionne déjà bien que pour les aspects qui pourraient être améliorés, pour assurer une meilleure reddition de comptes de la part du gouvernement.

Je vous remercie de nouveau de m'avoir offert l'occasion de comparaître aujourd'hui. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons commencer par M. Lawrence, pour six minutes.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci.

J'aimerais d'abord remercier M. Jacques de son travail en tant que directeur parlementaire du budget par intérim. Je pense que tous les parlementaires trouvent qu'il a fait un excellent travail.

Bien sûr, je tiens à vous féliciter, madame Ryan, d'avoir accepté ce poste. Nous vous sommes reconnaissants de l'engagement dont vous faites preuve envers votre pays en assumant cette fonction.

J'aimerais commencer par revenir sur quelques-uns de vos commentaires.

Vous avez dit que la dette nationale actuelle par Canadien devrait passer de 33 000 \$ à 38 000 \$ au cours des cinq prochaines années. Ce chiffre repose sur les projections du gouvernement. Cela fait presque cinq ans que nous n'avons pas connu de récession mondiale. Il est donc très peu probable que cette situation dure encore cinq ans. Que deviendraient ces chiffres si nous devions être aux prises avec une récession mondiale?

Annette Ryan: C'est une question importante qui, à mon avis, touche au cœur même de la question de la viabilité budgétaire. On peut y répondre en examinant différents scénarios, différents volets d'éléments clés de l'économie qui génèrent des recettes et entraînent des coûts pour le gouvernement.

Dans la mise à jour économique du printemps, le gouvernement a présenté plusieurs scénarios illustrant ce à quoi cela pourrait ressembler. Je pourrais donner la parole à M. Jacques, si vous souhaitez obtenir plus de détails à ce sujet.

Voulez-vous répondre à cette question sur les scénarios et les risques à la baisse, monsieur Jacques?

Jason Jacques (directeur général, Analyse économique et financière, Bureau du directeur parlementaire du budget): Pour répondre à votre question, le gouvernement du Canada, dans sa mise à jour économique du printemps, et le Fonds monétaire international, il y a environ deux semaines, ont présenté des scénarios. Hier, lors de sa conférence de presse concernant le Rapport sur la politique monétaire, le gouverneur de la Banque du Canada a dit que compte tenu du niveau d'incertitude extrêmement élevé auquel sont confrontées l'économie canadienne et l'économie mondiale en ce moment, le risque à la baisse est considérable. Je pense que cette déclaration est tirée du titre du graphique 26 de la mise à jour économique du printemps.

C'est pourquoi des scénarios ont été présentés. Selon ces scénarios, l'incertitude géopolitique persistante et des chocs d'approvisionnement sur le marché du pétrole susceptibles de se prolonger pourraient se traduire par une croissance potentiellement plus faible de l'économie canadienne et des prix plus élevés pour les Canadiens, ce qui entraînerait, du même coup, une augmentation des frais d'intérêt et des taux d'intérêt.

Philip Lawrence: Il y a, à tout le moins, une probabilité raisonnable de voir les taux d'intérêt augmenter et la croissance potentiellement ralentir. Si l'un de ces scénarios, voire les deux, venait à se produire — je sais que les questions hypothétiques sont difficiles, mais c'est un peu votre travail, en quelque sorte —, vous inquiéteriez-vous de la viabilité budgétaire du Canada?

Annette Ryan: La réponse courte, monsieur Lawrence, est oui.

Un jour, une fois que nous aurons pris nos marques et rattrapé une partie du retard accumulé dans la présentation de rapports aux parlementaires, entre autres, nous pourrions parler de l'incidence que ces risques pourraient avoir, de façon plus concrète. Nous pourrions peut-être tester quelques scénarios pour voir à quoi ressemblerait l'évolution de la dette du gouvernement selon différents taux d'intérêt. On ne peut pas négocier l'élimination des frais de la dette.

Nous pourrions présenter cet ensemble de calculs très concrets au Comité. Nous serions heureux de vous transmettre ce genre de renseignements.

• (1225)

Philip Lawrence: J'attends ces rapports avec impatience.

Je tiens à vous remercier. Je vous suis très reconnaissant de pouvoir fournir une réponse concrète, après une semaine dans ce poste. Je suis sûr que cela témoigne des nombreuses heures que vous avez déjà consacrées à ce dossier.

Je vous remercie d'avoir reconnu certaines des préoccupations que je partage, à savoir que si l'économie canadienne venait à subir des chocs internes ou externes, le niveau des dépenses du gouvernement pourrait ne pas être viable.

Je vais passer de la viabilité budgétaire à l'une des déclarations faites par le gouvernement pendant la campagne électorale, selon laquelle il allait dépenser moins et investir davantage. Cette déclaration est-elle juste, d'après votre examen de la mise à jour économique du printemps?

Annette Ryan: Pour ce qui est de la question de savoir si le gouvernement va réduire ses dépenses, la mise à jour économique du printemps a évoqué la stratégie exhaustive de réduction des dépenses du gouvernement, sans toutefois donner beaucoup de détails. Il convient de souligner qu'elle n'a pas fourni de calcul des économies escomptées au cours de la première année du plan, par ministère ou grâce aux réductions estimées des équivalents temps plein dans la fonction publique fédérale.

Il ne faut pas oublier que nous en sommes actuellement à la première année, et que les réductions cette année sont censées être de 7,5 %, et passer à 15 % sur trois ans. Puisque nous n'avons pas ces renseignements par ministère, nous ferons de notre mieux pour comparer le budget principal des dépenses qui a été déposé cette année à celui de l'année dernière, afin de voir dans quels domaines on pourrait observer une réduction des dépenses. Nous vous tiendrons au courant. Les données sont toutefois incomplètes et limitées. Nous avons beaucoup plus de détails sur l'augmentation des dépenses.

Philip Lawrence: Après 11 ans de gouvernement libéral, je suis habitué à ne pas avoir assez de détails sur les réductions des dépenses ou les soi-disant restrictions budgétaires.

Vous avez dit que le montant des intérêts sur la dette passera de 1 409 \$ à 1 901 \$ par Canadien. Cette augmentation est calculée en fonction des taux d'intérêt actuels ou des hypothèses formulées dans la mise à jour économique du printemps. Est-ce exact?

Ce montant pourrait augmenter considérablement, car comme le disait Einstein, les intérêts composés sont la force la plus puissante de l'univers. Est-ce juste?

Annette Ryan: Je vais répondre oui.

Le président: Merci beaucoup.

Bienvenue au Comité, madame Martin. Aujourd'hui, c'est une journée où nous accueillons de nouveaux collègues. Vous avez la parole pour six minutes.

[Français]

Danielle Martin (University—Rosedale, Lib.): Merci, monsieur le président.

J'aimerais aussi féliciter Mme Ryan et lui souhaiter la bienvenue.

Je suis très contente d'être ici pour participer pour la première fois à une réunion de ce comité.

[Traduction]

C'est un honneur et un plaisir.

Je veux revenir sur les estimations fournies dans la mise à jour économique du printemps qui indiquent une réduction du déficit prévu pour cette année d'environ 11 milliards de dollars par rapport aux prévisions initiales, grâce à une baisse des passifs, à une augmentation des recettes et, de manière générale, à une performance économique plus forte que prévu, ce qui est une excellente nouvelle pour le Canada.

Nous savons, et vous y avez fait allusion dans votre déclaration préliminaire, que nous traversons une époque de grande volatilité et que de nombreux éléments sont imprévisibles.

Je me demande si vous pourriez nous dire si vous entrevoyez la possibilité d'une diminution continue du déficit au fil du temps, que ce soit en raison de l'évolution des prix des produits de base ou d'autres facteurs, que l'on peut contrôler ou non.

Je ne veux pas m'attarder sur les risques à la hausse, mais il y en a toujours, tout comme les risques à la baisse. Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus à ce sujet.

Annette Ryan: Certainement.

Je commencerai par dire qu'une bonne nouvelle reste une bonne nouvelle. La mise à jour économique du printemps a souligné que, dans l'ensemble, bon nombre des indicateurs économiques essentiels pour les finances publiques se sont révélés meilleurs que prévu. Il convient toutefois de préciser que la situation économique reste fragile, qu'il y a beaucoup de vents contraires et ainsi de suite.

Dans la mesure où ces chiffres dépassent les prévisions du budget de novembre 2025, c'est une bonne nouvelle. Dans un sens, c'est une bonne nouvelle auxiliaire, car elle montre que le gouvernement a fait preuve d'une certaine prudence dans les prévisions présentées en novembre dernier.

En ce qui concerne les risques de hausse, je pense qu'il est également juste de dire que le gouvernement a présenté sa stratégie consistant à dépenser moins pour investir plus comme un plan de croissance qui ferait augmenter le PIB, de sorte que la dette soit répartie sur un dénominateur plus large — une assiette plus grande. Si cette stratégie se concrétise comme prévu, elle comporte alors certainement un risque de hausse, qui s'ajoute à celui lié au fait que la situation mondiale pourrait finalement s'avérer moins mauvaise que prévu.

Je pense que cela répond à votre question.

• (1230)

Danielle Martin: Oui. Merci.

Dans la même veine, dans le cadre de la réflexion générale visant à essayer d'agir sur ce que l'on peut contrôler — sachant qu'il y a tellement de facteurs que l'on ne peut pas contrôler et qui auront une incidence sur l'économie —, je pense à l'énorme travail en cours pour essayer de bâtir une économie canadienne unifiée en éliminant les obstacles au commerce interprovincial et en faisant ce que l'on peut à l'intérieur de nos frontières pour faire croître l'économie dans notre sphère d'influence et d'action.

Je me demande si vous pourriez nous aider à comprendre un peu quelles pourraient être les répercussions sur les futures projections économiques si l'on réussit, comme je l'espère, à éliminer ces obstacles au commerce interprovincial.

Annette Ryan: Votre question est essentiellement la suivante: à quoi ressemblerait la situation si le commerce interprovincial était

plus fluide, avec des volumes plus importants et moins de frictions réglementaires?

Je pense que cela permettrait aux entrepreneurs canadiens les plus innovants, ceux qui font plus attention aux coûts et ainsi de suite, de conquérir le marché intérieur. Ainsi, la concurrence favoriserait la productivité et offrirait un meilleur choix aux consommateurs. Cela permettrait essentiellement une meilleure intégration de l'économie dans son ensemble.

Quant à savoir quelles variables économiques nous permettraient de suivre les progrès, je pense que c'est quelque chose que l'on pourrait certainement examiner indépendamment, ou le gouvernement pourrait établir des indicateurs qu'il s'engage à respecter pour définir le succès dans le commerce interprovincial. Que le gouvernement présente cela dans le budget, les mises à jour, et les plans et les résultats ministériels, ou que le Comité demande au Bureau du directeur parlementaire du budget de le faire dans le cadre de notre plan de travail, c'est le genre de choses que l'on peut mesurer.

Danielle Martin: C'est utile. Merci.

Je pense que nous savons tous, bien sûr, que les économies sont fondées sur l'infrastructure et les investissements, etc., mais fondamentalement, elles sont construites par les gens. L'un des éléments qui me réjouit dans la mise à jour économique du printemps, tant pour les gens de ma circonscription que de tout le pays, c'est l'investissement très important dans le recrutement, l'embauche, la formation et le maintien en poste de nouveaux travailleurs qualifiés. On aura besoin de gens pour construire tout ce que l'on veut construire. On sait que l'une des meilleures protections contre la volatilité économique est une main-d'œuvre qualifiée, formée et éduquée, capable de contribuer à bâtir l'économie.

Je me demande si vous auriez...

Le président: Je suis désolé, mais je dois vous interrompre. Il n'y a plus de temps pour une réponse. Vos six minutes sont écoulées, mais vous aurez peut-être l'occasion de poursuivre au prochain tour.

Merci.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, monsieur le président.

D'entrée de jeu, madame Ryan, je vous félicite pour votre nomination. J'ai bien hâte de vous rencontrer. J'ai beaucoup de propositions de rapports à vous faire, évidemment.

Je tiens aussi à remercier M. Jacques du travail efficace qu'il a fait en si peu de temps.

Premièrement, je vais parler un peu du processus de nomination. Vous savez sûrement qu'ici, au Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, nous avons établi une vigie composée de trois membres de partis différents pour rendre le rôle de directeur parlementaire le plus impartial possible. Il s'agissait de suivre un processus d'embauche avant la recommandation. Comme vous le savez sûrement, non seulement ça ne s'est pas tenu, mais il n'y a eu aucune consultation, du moins, de notre côté. Peut-être que les conservateurs diront autre chose.

Il y a deux postes fondamentaux, ici, dans cette arène: celui de vérificateur général et celui de directeur parlementaire du budget. J'ai un souci sur l'impartialité.

Madame Ryan, sentez-vous que vous avez l'indépendance nécessaire pour analyser librement le budget? Je suis vraiment inquiète.

• (1235)

Annette Ryan: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

Avant de commencer, je veux dire que je suis également très heureuse de vous voir ici aujourd'hui. Votre question touche un certain nombre de points, dont le processus par lequel j'ai été embauchée et la nécessité ou la pertinence de changer le processus pour mieux impliquer les parlementaires que je sers. Troisièmement, vous m'avez demandé si j'étais assez indépendante pour accomplir mon mandat.

Je vais commencer par la dernière question, car je pense que c'est la plus importante.

Je vois mon poste comme étant indépendant du gouvernement. J'ai mon mandat et j'ai des protections législatives qui me permettent de faire des analyses indépendantes et rigoureuses, entre autres. J'ai un budget qui me permet d'embaucher des analystes extrêmement qualifiés, doués et expérimentés. Alors, dans cette mesure, je pense que les grandes lignes vont dans la bonne direction.

J'ai apporté des notes concernant tout le processus qui a été suivi pour ma candidature...

Marie-Hélène Gaudreau: Si on veut s'assurer d'une impartialité, il faut qu'il y ait une consultation et un consentement unanime, et ça n'a tellement pas été fait comme ça. Alors, je suis inquiète. On chérit la main qui nous nourrit. Ça n'a rien à voir avec votre personne. Vous avez été nommée.

D'ailleurs, c'est l'ancien directeur parlementaire intérimaire qui avait proposé un processus, et on en a fait fi, finalement. Ça m'inquiète, parce qu'on met en place beaucoup de mécanismes, de systèmes et de consultations et, en fin de compte, on applique un droit de veto. Je pourrais même poser la question à différents ministres. Ils devraient avoir, dans les bacs à sable, beaucoup plus d'occasions de prendre des décisions, mais en fin du compte, c'est une personne qui décide.

Annette Ryan: Au sujet de la consultation, je pense que vous devriez plutôt poser cette question au gouvernement, car je n'étais pas impliquée là-dedans.

Pour ce qui est de savoir si le processus peut être amélioré, je pense que la réponse est oui. Historiquement, le Bureau a dépendu profondément...

Marie-Hélène Gaudreau: D'accord. Je n'ai pas beaucoup de temps. Nous verrons ce qu'il en est lorsque vous viendrez porter des jugements sur les investissements du gouvernement ou sur d'autres éléments. Nous vous souhaitons un bon travail.

J'ai quelques questions sur Cúram. Dans le chapitre 2 de la mise à jour économique, à la page 124, on parle d'une mesure de 451 millions de dollars sur cinq ans, après la déduction des sommes déjà affectées, mais elle n'est pas ventilée par ministère. Il est donc difficile de savoir combien va recevoir l'Agence du revenu du Canada et combien va recevoir Emploi et Développement social Canada, ou EDSC, pour gérer les prestations de la Sécurité de la vieillesse.

Est-ce qu'on vous a transmis de l'information au sujet des sommes annoncées par le gouvernement et EDSC pour la nouvelle plateforme de la Sécurité de la vieillesse, qui est basée sur le logiciel Cúram? Êtes-vous au courant de ça?

Annette Ryan: Monsieur Jacques, êtes-vous au courant de ça?

Jason Jacques: Nous n'avons pas encore cette information. Nous sommes en train de préparer une demande de renseignements, qui devrait être envoyée dans quelques heures.

• (1240)

Marie-Hélène Gaudreau: Je vais l'attendre avec impatience.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Monsieur Gill, vous avez la parole pour cinq minutes.

Harb Gill (Windsor-Ouest, PCC): Merci, monsieur le président.

Madame Ryan, je vous félicite de votre nomination.

Monsieur Jacques, je vous remercie de votre engagement sans faille.

Madame Ryan, que les choses soient claires: votre travail consiste à servir le Parlement et les Canadiens, et non le cabinet du premier ministre ou le gouvernement en place.

Beaucoup de Canadiens sont frustrés en ce moment. Ils voient des comités noyautés, des manœuvres d'obstruction qui mettent fin au débat et le refus du gouvernement de fournir des réponses. Cela dit, le 23 mars, au Comité des finances, vous avez utilisé l'expression « dépenser moins pour investir plus » à plusieurs reprises. Ce n'est pas n'importe quelle expression: c'est un élément du discours du gouvernement. Votre travail, en tant que directrice parlementaire du budget, n'est pas de répéter les slogans du gouvernement ou de légitimer ses discours. Votre travail consiste à vérifier si les chiffres qui sous-tendent ces slogans sont valides. Comment allez-vous vous assurer que les Canadiens vous voient comme une personne entièrement indépendante, crédible et intègre, et non comme une personne qui ne fait que répéter les éléments du discours du gouvernement?

Annette Ryan: Permettez-moi de dire que je travaille pour les parlementaires. Je ne reçois pas de directive du Cabinet du premier ministre.

Dans les témoignages, il est important de répéter la déclaration clé du gouvernement sur ce qu'il a l'intention de faire, à mon avis, pour comprendre quels sont ses objectifs afin que, en tant que directrice parlementaire du budget, je puisse travailler avec les équipes et voir comment nous pouvons déterminer si le gouvernement dépense effectivement moins.

Comme je l'ai dit au début de mes réponses, il y a très peu d'information sur le plan exhaustif de réduction des dépenses dans l'énoncé économique du printemps. J'ai l'intention de publier, la semaine prochaine, des documents qui exposeront cette situation de manière plus détaillée, et de soulever des questions que les parlementaires voudront peut-être utiliser pour demander des comptes au gouvernement, comme nous le ferons également avec notre estimation des coûts. C'est l'engagement que nous avons pris.

J'ai hâte de gagner votre confiance et de vous aider à comprendre que je ne suis pas ici pour promouvoir la vision du gouvernement, mais bien pour la remettre en question et pour aider les parlementaires à savoir, alors que les gouvernements dépensent davantage, quels sont les plans prévus. Qui sont les responsables? Quels seront les résultats? Quels sont les indicateurs utilisés par le gouvernement pour mesurer le succès? Qu'est-ce que cela signifie pour les Canadiens, sur le plan de l'amélioration des services, de réduction de la réglementation et d'accroissement des échanges interprovinciaux? Quel que soit l'objectif, comment peut-on assurer le suivi, depuis les promesses budgétaires jusqu'aux demandes de dépenses et aux résultats?

Harb Gill: Merci. J'attends avec impatience le rapport dont vous parlez, madame Ryan.

Votre prédécesseur, M. Jacques, était vraiment un chien de garde fantastique et quelqu'un que j'admire personnellement, mais on lui a parfois reproché d'être trop franc au sujet des finances du pays. Que les gens soient d'accord ou non avec lui, les Canadiens comprennent sa position et quels étaient les risques.

Si vous croyez que le gouvernement se dirige dans la mauvaise direction sur le plan financier, j'espère que vous êtes prête, vous aussi, à le souligner en termes simples et francs, comme ceux auxquels le DPB nous a habitués.

Annette Ryan: Je pense qu'il est très important que le travail du DPB soit effectué avec rigueur, en respectant les normes d'excellence et d'indépendance les plus élevées. Je crois également qu'il doit communiquer clairement de manière à aider les parlementaires à alimenter le débat et, encore une fois, à demander des comptes au gouvernement.

J'attends avec impatience de vous faire parvenir notre rapport initial la semaine prochaine afin que vous puissiez juger si cet objectif est atteint.

Harb Gill: J'ai une brève question qui nous ramène à l'époque où vous étiez au CANAFE. Vous y occupiez un poste de haut niveau.

Cet organisme aide à repérer les transactions financières douteuses, le blanchiment d'argent et ce genre de choses. Sur plusieurs années, des transactions d'une valeur de 18 000 milliards de dollars ont été effectuées grâce à de faibles contrôles de lutte contre le blanchiment d'argent à la Banque TD, une banque canadienne. Je me suis demandé pourquoi le CANAFE n'avait imposé que 9,2 millions de dollars en sanctions administratives, alors que les autorités américaines ont perçu plus de 3 milliards de dollars américains et ont également obtenu une condamnation au criminel. Je crois que c'était en 2024.

Quelles leçons avez-vous tirées de cette expérience? Pensez-vous que le système canadien actuel est suffisamment intégré — le CANAFE, les services de police et les partenaires internationaux — ou y a-t-il encore de graves lacunes? Pouvez-vous appliquer ces leçons à votre nouveau poste et détecter rapidement la fraude dans les organismes gouvernementaux?

• (1245)

Le président: Je crains qu'il ne reste plus de temps pour une réponse. Vous pourriez peut-être nous en fournir une par écrit.

Nous allons passer à Mme Sudds.

L'hon. Jenna Sudds (Kanata, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue, madame Ryan. Félicitations. Nous sommes certainement heureux de vous accueillir dans ce rôle au Comité aujourd'hui.

Pour ma première question, je pense à certaines des priorités du gouvernement visant à mobiliser les investissements à grande échelle, plus récemment grâce à des initiatives comme le fonds souverain et le Bureau des grands projets.

Selon vous, quelle incidence ce type de stratégie d'investissement publique peut-il avoir sur la productivité et la croissance économique à long terme?

Annette Ryan: Permettez-moi de commencer par le fonds souverain, le Fonds pour un Canada fort. Je pense que l'annonce faite dans l'énoncé économique du printemps a soulevé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses. En ce qui concerne la croissance à long terme, permettez-moi de répondre à certaines des interrogations qui me viennent à l'esprit à la lumière de l'énoncé économique.

L'énoncé a présenté les objectifs du gouvernement en deux volets. L'un consiste à faire croître l'économie, à bâtir des infrastructures et à s'attaquer à la productivité, ce qui représente une vaste gamme de mesures pour améliorer l'économie. L'autre consiste essentiellement à permettre aux Canadiens d'investir dans ce fonds afin qu'ils soient protégés contre les risques à la baisse et qu'ils puissent profiter des risques à la hausse, qui se traduiraient par un excellent taux de rendement.

Les Canadiens ont déjà une participation dans les dépenses publiques par le biais de la dette, des frais de la dette et des impôts qu'ils paient. Je pense qu'il y a toute une série de questions importantes en matière de gouvernance et de transparence sur la manière dont les frais de la dette seront pris en compte dans le taux de rendement, ainsi que sur les mesures de transparence et de protection contre le détournement et l'utilisation abusive pour que les investisseurs puissent tirer profit de ce fonds, tout en étant protégés contre les risques à la baisse et les pertes sur les prêts. Il faudra savoir à qui profiteront les prêts et qui fera le suivi des pertes.

Par ailleurs, je pense que l'objectif de dépenser moins pour investir plus soulève aussi tout un ensemble de questions.

Si le gouvernement n'est pas satisfait des résultats obtenus par EDC, la BDC, la Banque de l'infrastructure du Canada, les agences de développement régional, les subventions et les contributions pour les entreprises, ainsi que les allègements fiscaux pour les entreprises, il serait utile qu'il précise davantage quelle lacune il cherche à combler avec ce nouveau bureau, qui entraînera des frais généraux et soulève les questions de transparence que j'ai évoquées précédemment.

Si c'est la voie choisie et que les mesures de protection sont en place, dans quels domaines le gouvernement réduira-t-il ses dépenses parmi l'ensemble des dépenses déjà ciblées pour des réductions afin d'atteindre ses objectifs?

L'hon. Jenna Sudds: Je comprends. Merci de votre réponse. Je conviens qu'il y a de nombreuses questions, et je pense que le premier ministre et le gouvernement ont clairement indiqué qu'un plan existe et qu'il faut mener des consultations pour établir sa forme définitive, et, bien sûr, la gouvernance et la transparence font certainement partie des choses sur lesquelles il faut travailler.

Je n'ai pas beaucoup de temps, mais j'ai une autre petite question.

Plus tôt ce mois-ci, le gouvernement a annoncé qu'il suspendrait la taxe d'accise fédérale sur le carburant afin de réduire le coût à la pompe d'environ 10 ¢ le litre d'essence en moyenne et de 4 ¢ pour le diesel. À mon sens, il s'agit d'une bonne politique, temporaire et ciblée, qui améliore l'abordabilité, et qui, je pense, laisse à la Banque la marge de manœuvre nécessaire pour prendre ses décisions en matière de taux.

Pouvez-vous nous en parler d'un point de vue macroéconomique?

• (1250)

Annette Ryan: Nous publierons un document la semaine prochaine qui présentera nos calculs.

L'hon. Jenna Sudds: Très bien.

Merci.

Le président: Bravo. Il vous restait sept secondes.

Madame Gaudreau, vous avez la parole.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: Je vais essayer d'être efficace aussi, puisque j'ai trois questions à poser en 2 minutes et 41 secondes.

Premièrement, j'aimerais parler du fonds souverain. Nous sommes plusieurs à nous interroger sur la différence entre un fonds souverain à la norvégienne et la Caisse de dépôt et placement du Québec, par exemple. Comment peut-on décrire ça? À mon avis, c'est plutôt comme si le gouvernement se dotait d'une carte de crédit. Pouvez-vous nous donner des explications?

Annette Ryan: Comme je viens de le dire en anglais, je pense que l'annonce qui a été faite plus tôt cette semaine concernant le Fonds pour un Canada fort soulève plus de questions qu'elle n'offre de réponses. Je pense qu'il y a un risque réel que la structure de ce fonds fonctionne plus comme une carte de crédit sans remboursement. Comme l'a dit un autre membre du Comité, cela soulève des questions de gouvernance et de protection des contribuables, et ces questions seront d'un grand intérêt pour le Bureau de la directrice parlementaire du budget, ainsi que pour...

Marie-Hélène Gaudreau: Nous allons donc réclamer une mise à jour de la mise à jour économique pour avoir plus de réponses. C'est un mauvais jeu de mots. Je ne sais pas comment ce sera traduit.

Annette Ryan: Je suis d'accord.

Marie-Hélène Gaudreau: Mon autre question concerne le rapport qui sera publié dans les prochains jours. Est-ce que vous avez reçu toute l'information pertinente sur les contrats liés à Cúram et à Phénix, par exemple? Même dans la mise à jour, on nous présente le coût, on nous dit que ça a coûté moins cher, et finalement, ça coûte cinq fois plus cher. En fait, c'est cinq ou dix fois — je ne suis pas économiste — l'équivalent de SAAQclic.

Avez-vous tout ce qu'il vous faut?

Annette Ryan: Les notes qui seront publiées par le Bureau la semaine prochaine seront présentées dans un nouveau style éditorial. C'est une analyse rapide qui compare les documents de la mise à jour économique avec les promesses du budget de 2025. C'est structuré de façon à fournir aux parlementaires des analyses rapides de ce qui se trouve dans la mise à jour et de ce qui ne s'y trouve pas. Par exemple, est-ce que les données concernant le nombre de maisons construites sont égales à ce qui était mentionné dans le budget de 2025?

Alors, cette analyse ne porte pas sur des estimations de coûts ou sur le coût de certaines mesures du gouvernement. Elle vise plutôt à vous faire part de ce que nous avons vu, comme économistes très qualifiés et expérimentés, pour vous fournir des questions.

Marie-Hélène Gaudreau: J'aurai ma réponse la semaine prochaine, lorsqu'elle viendra tous nous rencontrer.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gaudreau.

Monsieur Patzer, vous avez la parole, puis nous terminerons avec M. Gasparro.

Jeremy Patzer: Merci beaucoup.

Je vous remercie de votre présence ici aujourd'hui, et j'aimerais rapidement vous remercier, monsieur Jacques, de votre travail en tant que directeur parlementaire du budget par intérim.

Madame Ryan, avez-vous reçu des séances d'information avant votre comparution devant le comité des finances ou le Sénat?

Annette Ryan: Des séances d'information de la part de qui?

Jeremy Patzer: De n'importe quel organisme gouvernemental, du BCP ou de n'importe qui d'autre.

Annette Ryan: Le Bureau du Conseil privé emploie un expert sous contrat qui aide les gens à se préparer pour les comités. J'ai passé deux heures avec cette personne, qui est un ancien journaliste, et il m'a bombardé de questions. Je lui ai dit: « C'est bon. Laissez-moi y réfléchir et je vous reviendrai. » Mais non, je n'ai certainement pas été conseillée ou préparée par des fonctionnaires.

• (1255)

Jeremy Patzer: Merci beaucoup.

Pourquoi avez-vous décidé de poser votre candidature au poste de directrice parlementaire du budget? Avez-vous été pressentie pour ce rôle?

Annette Ryan: J'ai été approchée par un sous-ministre à la retraite qui travaillait avec le Bureau du Conseil privé pour encourager les candidats qualifiés à poser leur candidature. C'était en novembre 2025, et il m'a posé des questions sur mon expérience. Il savait où j'avais travaillé à certains moments de ma carrière, mais il était un peu surpris que j'aie une expérience plus vaste qu'il ne l'aurait cru.

[Français]

Nous avons parlé en français.

[Traduction]

Après ça, il m'a encouragé à postuler pour le poste.

Jeremy Patzer: Êtes-vous prête à nous dire qui était ce sous-ministre à la retraite?

Annette Ryan: Je pense que si vous posez la question par écrit au BCP, il saurait quel est le niveau de confidentialité applicable, mais s'il ne répond pas, je peux vérifier auprès de notre conseiller juridique.

Puis-je le leur dire, monsieur Mahabir?

Laissez-moi vérifier, mais je pense que c'est une question qui relève davantage du BCP que d'Annette Ryan. Je me ferai un plaisir de vérifier et de vous revenir là-dessus.

Jeremy Patzer: D'accord.

Avez-vous lu le rapport de l'OCDE sur le directeur parlementaire du budget du Canada? Acceptez-vous ses recommandations, notamment celles qui visent à renforcer le processus de sélection?

Annette Ryan: J'ai lu le rapport et je suis d'accord sur l'orientation de ses recommandations. Je suis d'accord sur le bien-fondé de renforcer le processus de sélection. Je m'abstiendrai de faire des recommandations au gouvernement ou aux parlementaires sur la façon dont ce processus devrait être mené. Je serais heureuse de participer à la démarche, mais je ne pense pas que ce soit mon rôle de recommander comment il doit être géré.

Plus d'indépendance est une bonne chose. Je suis d'accord avec cela, mais je pense qu'il y a une certaine nuance à respecter.

Jeremy Patzer : Merci beaucoup.

J'aime toujours préciser certains points pour les téléspectateurs à la maison.

La dette nationale s'élève actuellement à 1,298 billion de dollars. Si la tendance actuelle se poursuit, elle atteindra 1,3 billion de dollars d'ici deux semaines, voire moins. Les prévisions de la mise à jour économique indiquent que le coût du service de la dette à lui seul devrait avoisiner les 80 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. Si l'on compare cela aux recettes que nous tirons de la TPS, je ne pense pas qu'elles atteindront même 60 milliards de dollars au cours de la même période.

Dans quelle mesure ce niveau d'endettement et le paiement des intérêts sur la dette devraient-ils préoccuper les Canadiens?

Annette Ryan: Pour revenir à la question posée précédemment par votre collègue, le Bureau du directeur parlementaire du budget a un rôle important à jouer pour aider les Canadiens à comprendre, dans leur contexte, quels sont les choix et les compromis entre dépenser maintenant et payer plus tard.

Dans ma déclaration liminaire, je me suis rangée à votre avis et j'ai souligné qu'à l'heure actuelle, la dette dont vous parlez, qui se chiffre en dizaines de milliards, équivaut à 33 592 \$ par Canadien, enfants compris. Sur cinq ans, selon les plans actuels, ce chiffre passera à 38 295 \$ par Canadien. De même, ces frais de la dette, rien qu'en intérêts, vont passer de 1 400 \$ à 1 900 \$.

Cela m'inquiète, et il y a des raisons de penser que cela pourrait être viable à long terme, mais j'aimerais travailler avec ce comité pour m'assurer que ces chiffres sont présentés de manière aussi compréhensible. Examinons les recettes fiscales par habitant. Examinons ces compromis. Au lieu de nous contenter d'analyses complexes, faisons-en aussi de simples.

Jeremy Patzer: Merci.

Le président: Monsieur Gasparro, allez-y.

Vince Gasparro: Merci, monsieur le président.

Félicitations, madame Ryan.

C'est un plaisir de vous revoir, monsieur Jacques.

Merci à tous de votre travail.

Le gouvernement a présenté un programme ambitieux visant à transformer l'économie et à la rendre plus résistante aux crises. Cela nécessitera d'importants investissements au cours du prochain exercice.

Comment la situation budgétaire du Canada se compare-t-elle à celle de nos homologues du G7?

Annette Ryan: Il y a un graphique dans la mise à jour économique du printemps qui montre comment le Canada se compare à ses homologues du G7. Je pense que c'est un document à part entière.

En ce qui concerne l'introduction sur le programme ambitieux d'investissement, tout le monde partage l'espoir que cette ambition se concrétise. J'ai hâte de voir les détails de cet investissement et comment il se déroulera au fil du temps: des étapes clés sont-elles fixées et franchies, et quels indicateurs nous montrent que ces résultats se concrétisent réellement? Observons ensemble ce dynamisme et cette prospérité.

• (1300)

Vince Gasparro: Vous avez fait référence à la mise à jour économique du printemps et à la solide situation budgétaire du Canada.

De votre point de vue, le fait d'utiliser cette marge de manœuvre budgétaire, dont beaucoup de nos homologues du G7 ne disposent pas, tout en ayant accès à des capitaux relativement bon marché et en investissant ces capitaux dans des actifs générateurs de revenus à long terme, montre-t-il que le gouvernement mène une politique budgétaire saine?

Annette Ryan: Je conviens que cela est tout à fait logique en tant que concept. La mise en œuvre de ce concept et la transparence vis-à-vis des parlementaires seront des facteurs de réussite essentiels. Les gouvernements précédents ont généralement mis en avant le potentiel de génération de recettes de leurs dépenses, mais cela ne s'est pas toujours traduit par la croissance et les risques haussiers qu'ils espéraient.

Je pense sincèrement qu'un plan vaut mieux que pas de plan du tout, mais plus ce plan sera concret, réaliste et partagé avec les parlementaires, plus nous pourrons retrousser nos manches et faire du bon travail.

Vince Gasparro: Je suis heureux que vous ayez dit qu'un plan valait mieux que pas de plan du tout. Pour souligner cela, Nigel Chalk, directeur du département de l'hémisphère occidental du Fonds monétaire international, a récemment salué la situation budgétaire du Canada comme étant la plus solide du G7. Il a déclaré: « Dans les circonstances actuelles, si vous disposez d'une marge de manœuvre budgétaire, c'est le moment de l'utiliser. »

Je vais le répéter. En cette période de ralentissement économique, est-ce une politique judicieuse d'augmenter les dépenses et les investissements afin de contrer le ralentissement et la récession économique potentielle auxquels nous pourrions être confrontés?

C'est le keynésien en moi qui s'exprime.

Annette Ryan: Je pense que cette théorie tient la route, mais si l'on examine la mise en œuvre et l'application concrète, comment cette vision s'articule-t-elle avec les rouages pratiques? Ce domaine aurait vraiment besoin de beaucoup plus de supervision et de transparence de la part du gouvernement. Il y a beaucoup de vision, beaucoup de projets et beaucoup d'actions, mais ce serait bien de voir comment tout cela s'articule pour aboutir à des résultats concrets. Faisons ce chemin ensemble. Je pense que c'est pour cela que je serai souvent ici.

Vince Gasparro: Ce que je dirai — et j'ai déjà eu cet échange avec M. Jacques auparavant —, c'est que lorsque l'on finance et que l'on investit dans des infrastructures et ces actifs générateurs de revenus à long terme, leur construction prend du temps. J'ai une certaine expérience dans ce domaine, acquise dans le secteur privé, en matière de financement de ces actifs. Ce point de connexion, cette exécution à laquelle vous faites référence... Sa mise en œuvre est en cours, et nous commençons à voir les premiers signes de reprise sur le terrain, mais il faudra du temps pour construire ces infrastructures.

Merci beaucoup.

Le président: Merci.

Madame Ryan, je vous remercie de votre présence.

Monsieur Jacques et monsieur Mahabir, c'est un plaisir de vous revoir. Je suis sûr que nous vous reverrons bientôt.

Madame Ryan, je suis heureux que vous ayez beaucoup évoqué la viabilité. Le Bureau du directeur parlementaire du budget a publié un rapport annuel sur la viabilité qui traite également de la viabilité à long terme des finances provinciales. Votre bureau produira-t-il à nouveau ce rapport cette année? C'est ma façon un peu effrontée de dire « s'il vous plaît ».

Annette Ryan: Nous en avons déjà discuté. Il y a un arriéré de rapports que nous souhaitons transmettre aux parlementaires, qui s'est accumulé parce que le DPB n'a pas pu publier pendant la période de vacance du poste de directeur. Nous allons rattraper cet arriéré et examiner ce que nous pouvons inclure dans le nouveau plan de travail. C'est une initiative dont nous avons tous reconnu le grand intérêt. Faites-nous part de cette idée et des détails, et nous reviendrons vers vous.

• (1305)

Le président: Je vous en suis reconnaissant. J'attendais cela avec impatience. Bon, je suis moins impatient de voir les chiffres, mais j'ai apprécié le rapport chaque année, et j'aimerais certainement le voir à nouveau cette année.

Puis-je vous demander quelques précisions supplémentaires sur la question de M. Patzer? Ce prestataire externe vous a-t-il fourni des documents d'information au préalable, ou s'agissait-il simplement d'une séance?

Annette Ryan: Non, j'ai préparé moi-même mon projet de déclaration liminaire. Ils m'ont bombardé de questions, et j'ai dit: « Oh, c'est vraiment bien; je devrais le dire comme ça. »

Le président: C'est formidable.

Je suis sûr que nous vous reverrons. Nous avons un créneau disponible vers 13 h 30 aujourd'hui. Nous vous reverrons.

Des voix : Oh, oh!

Le président : Merci encore.

Félicitations aux nouveaux députés et bienvenue à eux aussi.

Rapidement, avant de conclure, discutons du calendrier à venir.

Pour information, nous allons réserver quelques séances pour finaliser l'examen exhaustif des dépenses. Nous avons désormais entendu tous nos témoins. Nous allons réserver quelques réunions à huis clos pour l'étape du rapport. Nous avons également une réunion avec le directeur de Postes Canada. Nous avons convenu de trois réunions pour l'étude sur l'initiative « Achetez canadien ». Nous avons besoin de témoins pour cela d'ici jeudi prochain à midi. Ensuite, une fois cela terminé, il nous restera un peu de temps. Marc-Olivier Girard a présenté la motion qui a été adoptée, la motion 16. Nous allons probablement commencer à nous pencher là-dessus. Nous pourrions nous occuper des témoins pour cela dans quelques semaines, une fois que nous aurons peut-être traité les autres points.

Nous avons terminé l'audition de tous nos témoins de l'examen exhaustif des dépenses. J'espère que nous pourrions en venir à bout en deux jours pour le rapport. Les analystes ont déjà commencé à y travailler. Nous nous occuperons des témoins Postes Canada. Nous les avons déjà contactés. Ensuite, nous nous attaquerons à l'étude sur l'initiative « Achetez canadien », puis nous commencerons la motion 16.

Merci à tous. Nous avons presque été pris dans le temps. Je suis reconnaissant des efforts de chacun à cet égard.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>